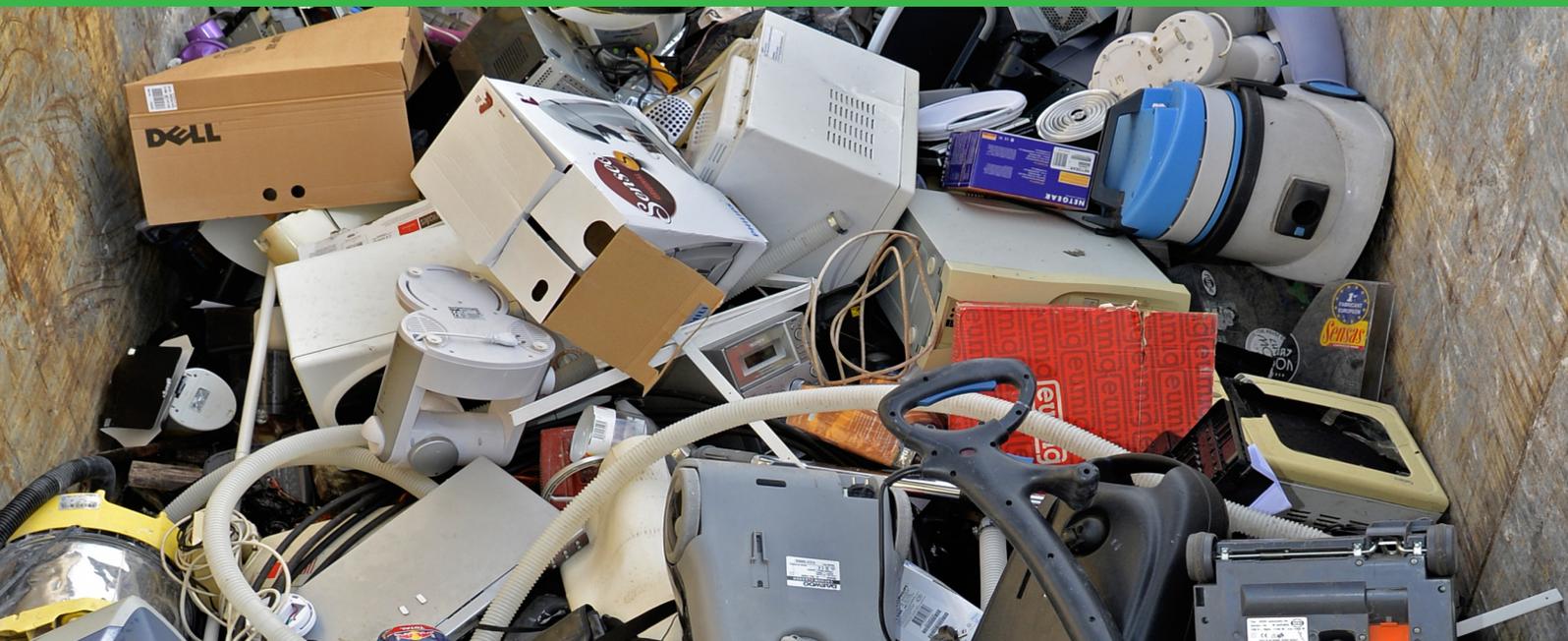


COLLECTION RAPPORT D'ACTIVITÉ

# RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS



MEL LES ÉDITIONS



# AVANT-PROPOS

## ► LA DIRECTION DES DÉCHETS MENAGERS : SES MISSIONS ESSENTIELLES

La Métropole Européenne de Lille dispose de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

La Métropole Européenne de Lille fait figure de référence en s'engageant bien avant tout le monde dans une démarche respectueuse du développement durable. Elle est l'un des rares établissements français qui assure une complémentarité aussi forte des systèmes de traitement. La MEL adapte ses services à l'évolution du gisement. Elle poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information dans le but d'améliorer la qualité du service public et de réduire de 10% la production de déchets des métropolitains d'ici 2020.

### → Les effectifs de la Direction

La Direction emploie 66 personnes pour assurer les missions de maître d'ouvrage et de conducteur de prestations. L'ensemble des prestations de collecte et de traitement est assuré par des prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de délégations de service public.

## ► LA GESTION DES DÉCHETS MENAGERS : JETER MOINS, TRIER PLUS, TRAITER MIEUX

Le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux importants de la politique de la Métropole.

Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale afin d'en faire la marque de la MEL.

Le schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers a été construit autour de 3 objectifs :

- La collecte sélective des déchets,
- L'organisation de la valorisation matière,
- La recherche de la valorisation maximale.



## ► PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA MEL RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

La MEL est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les annexes de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri. A ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

### 12 DÉCHÈTERIES

Implantées sur les communes de Halluin, Fromelles, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lille (Alsace et Borda), Marquillies, Mons-en-Baroeul, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix, Seclin et Tourcoing.

### 1 CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO)

Implanté sur la commune de Sequedin

### 1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (CVE)

Implanté sur la commune d'Halluin

### 1 CENTRE DE TRI DE LILLE/LOOS (CTL)

Implanté sur les communes de Lille/Loos

### 1 CENTRE DE TRI D'HALLUIN (CTH)

Implanté sur la commune d'Halluin

### 2 GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE

Implantés sur les communes d'Halluin et Sequedin





## SOMMAIRE



Les différents moyens de collecte de la MEL.....	p.8
Les centres de traitement des déchets de la MEL.....	p.22
Les actions de sensibilisation.....	p.34
Les indicateurs techniques et financiers.....	p.46



## LES DIFFÉRENTS MOYENS DE COLLECTE DES DÉCHETS DE LA MEL

### Chap.01

Le gisement global.....	p.10
La collecte en porte à porte.....	p.10
La pré-collecte .....	p.12
La collecte sélective en points apport volontaire.....	p.12
Les collectes séparées.....	p.13
Les évolutions prévisibles de la collecte.....	p.14
La collecte en déchèterie.....	p.16
La collecte en déchèterie mobile.....	p.17
La collecte des déchets verts dans les bennes saisonnnières .....	p.18
La collecte des déchets diffus spécifiques .....	p.18
en camionnette	
La collecte des encombrants sur rendez-vous .....	p.19
La collecte des encombrants dans les grands ensembles habitat vertical .....	p.19
La collecte en bennes de grande capacité .....	p.19
La collecte de repasse .....	p.20
La résorption des dépôts sauvages .....	p.20
Les évolutions prévisibles .....	p.20

## TERRITOIRE DESSERVI

### Légende



## ► GISEMENT GLOBAL

L'objectif premier est d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Métropole pour ses **1 139 929** habitants (source INSEE 2014 applicable pour 2017).

Il s'agit également de mettre en place les équipements de traitement, les moyens et l'organisation des collectes sur son territoire, soit 90 communes, Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, le Maisnil et Radinghem en Weppes ayant fusionnées avec la MEL au 1er janvier 2017.

Le gisement global 2017 traité est de **647 891** tonnes (soit -2.6 %), ce qui représente une moyenne journalière de **1775** tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Parmi ces déchets, la MEL collecte et traite les déchets des **6956** administrations et des **26 154** commerçants.

### CHIFFRES

2016 :

1 129 061 habitants  
662 442 tonnes traitées

2017 :

1 139 929 habitants  
647 891 tonnes traitées

## ► LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Sont concernés les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et bureaux (emballages, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers pour les ménages). Ils représentent **61 %** du gisement global.

Depuis décembre 2008, tous les habitants de La Métropole trient leurs déchets.

Les **517 067** habitants des secteurs périurbains sont invités à trier de la manière suivante :

1. Déchets « flaconnages » (en verre, plastique ou métal) ;
2. Déchets « fibreux » (papiers, emballages en cartons) ;
3. « Biodéchets » (préparations, restes de repas, fleurs fanées, tontes, petits élagages) ;
4. « Queue de tri » (déchets non recyclables).

Ces 4 fractions sont collectées dans deux bacs cloisonnés. Les véhicules de collecte sont eux-mêmes cloisonnés. Les secteurs périurbains ne sont pas collectés en sacs, uniquement en bacs.

Dans les zones urbaines, soit **616 853** habitants, le tri est ramené à seulement 2 fractions, à savoir :

1. Les déchets recyclables regroupant le flaconnage et le fibreux ;
2. Le reste regroupant les biodéchets et les déchets non recyclables (ordures ménagères résiduelles).

Ces deux fractions sont collectées dans des bacs non compartimentés ou dans des sacs homologués fournis par la MEL.

Depuis le 1er janvier 2017, date de la fusion avec la MEL, les habitants du secteur de l'ancienne Communauté de Communes des Weppes (Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, le Maisnil et Radinghem en Weppes) soit **6009** habitants trient leurs déchets de la manière suivante :

1. Déchets « verre »
2. Déchets recyclables regroupant le « flaconnage hors verre » et le « fibreux »
3. Déchets non recyclables
4. « Biodéchets »

Ces 4 fractions sont collectées dans trois bacs, un bac compartimenté séparant le « verre » des autres « déchets recyclables », un bac regroupant les déchets non recyclables et un bac pour les biodéchets.

Ce secteur n'est pas collecté en sacs, uniquement en bacs.

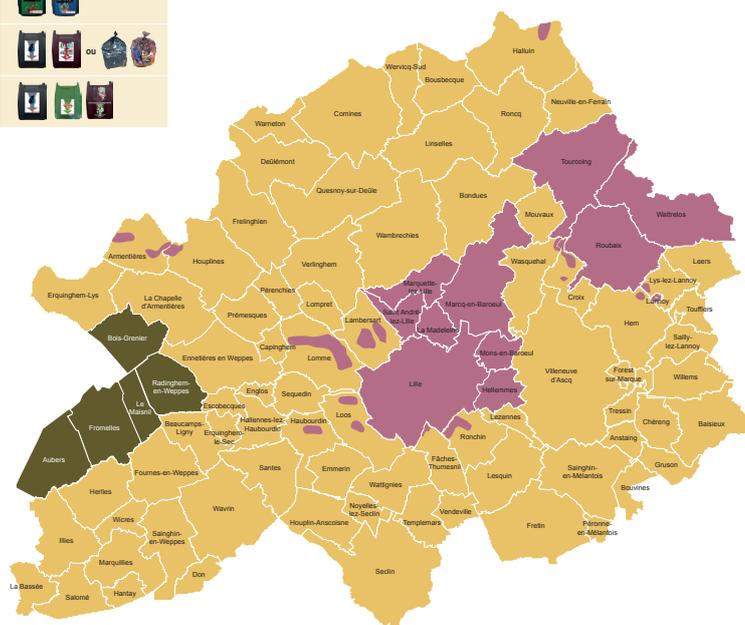
## → FRÉQUENCE DE COLLECTE

Tous les recyclables sont collectés une fois par semaine. Les déchets non recyclables sont collectés deux fois par semaine dans les zones urbaines denses, 1 fois par semaine dans les autres zones.

Ces collectes concernent également les aires d'accueil des gens du voyage (la fréquence des aires d'accueil est la même sur tout le territoire et l'aire de grand passage de Bondues n'est pas dotée de bacs).

## Légende

<b>Zone Billaux</b>	Fibreux et flaconnage classés Biodéchets et non recyclables classés	
<b>Zone Monfort</b>	Fibreux et flaconnage en mélange Biodéchets et non recyclables en mélange	
<b>Zone Billaux</b>	Fibreux / flaconnage en mélange et verre classés Non recyclables Biodéchets	



## LES FLUX COLLECTES EN PORTE A PORTE

### Les déchets recyclables

21 033 tonnes de déchets fibreux ont été collectées

soit 40.7 kg par an et par habitant desservi.

29 524 tonnes de déchets flaconnages ont été collectées

soit 57.1 kg par an et par habitant desservi.

49 543 tonnes de déchets recyclables en mélange avec verre ont été collectées

soit 80.3 kg par an et par habitant desservi.

458 tonnes de déchets recyclables en mélange sans verre ont été collectées

soit 76.2 kg par an et par habitant desservi.

303 tonnes de verre ont été collectées

soit 50.4 kg par an et par habitant desservi.

Au total 100 861 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte.

Ces quantités sont stables par rapport à 2016 malgré l'évolution du territoire.

### Les biodéchets

28 450 tonnes ont été collectées en porte à porte, soit 49.7 kg/habitant/an.

3 593 tonnes de moins qu'en 2016 (baisse de 11% du tonnage malgré l'évolution du territoire).

Les variations du tonnage de cette fraction sont principalement dues aux conditions climatiques.

### Les déchets non recyclables

264 548 tonnes ont été collectées, soit 232.1 kg par an et par habitant desservi (stable par rapport à 2016 malgré l'évolution du territoire).

Il reste une marge de progrès pour augmenter les quantités de déchets recyclables et biodéchets, notamment au niveau des papiers cartons et des préparations et restes de repas.

Pour les déchets alimentaires, très pondéreux et assez peu triés par les ménages, une communication adaptée est menée depuis fin 2012 pour accroître leur captage.

## CHIFFRES

### 2016 :

déchets recyclables : 100 914 tonnes

biodéchets : 32 043 tonnes

déchets non recyclables : 263 322 tonnes

### 2017 :

déchets recyclables : 100 861 tonnes

biodéchets : 28 450 tonnes

déchets non recyclables : 264 548 tonnes

## ► LA PRÉ - COLLECTE

La MEL fournit aux usagers les bacs et sacs nécessaires au stockage des déchets avant collecte. Les entreprises Plastic Omnium et CITEC ont en charge la distribution des contenants ainsi que la maintenance des bacs, au moyen de différents marchés publics.

Près de **760 000** bacs sont actuellement en service sur la métropole. Parallèlement, **47 800** foyers sont dotés de sacs en plastique (gris pour les déchets non recyclables et rouge transparent pour les déchets recyclables en mélange).

En 2017, un peu moins de **9,5** millions de sacs ont été distribués lors des campagnes de renouvellement et des dépannages auprès des usagers, dont **420 000** sacs distribués par la MEL dans le cadre de la prestation de dépannage des habitants.

### → LES GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE

L'optimisation des déplacements des véhicules hors collecte est un objectif constant visant à réduire les trajets des bennes, les coûts et les impacts sur l'environnement. Pour cela, les lieux de remisage des véhicules de collecte doivent être proches des équipements de traitement.

Le garage de véhicules de collecte d'Halluin a été implanté à côté du Centre de Valorisation Énergétique, et celui de Sequedin est implanté à côté du Centre de Valorisation Organique.



## ► LA COLLECTE SÉLECTIVE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dans certains secteurs et en déchèteries, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place.

Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux proprement suffisamment grands.

**772** colonnes aériennes et enterrées sont actuellement en service sur la métropole dont **511** colonnes d'apport volontaire enterrées.

En 2017, plusieurs sites ont été équipés (Marcq en Baroeul-Péri, Wattignies-Terray).

De nouvelles implantations sont programmées pour les prochaines années.

**28 064** habitants sont concernés par la collecte sélective en colonnes d'apport volontaire.

### CHIFFRES

2017 :

recyclables :	3 264 tonnes
non recyclables :	5 151 tonnes

### → LES FRÉQUENCES DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

La collecte des colonnes d'apport volontaire est de manière générale hebdomadaire, voire bi-hebdomadaire pour les déchets non recyclables.

Elle est hebdomadaire, voire tous les quinze jours pour les déchets recyclables.

Les colonnes d'apport volontaire ont été équipées courant premier semestre 2017 d'un système de télérelève permettant de renseigner quotidiennement le remplissage des bornes, et optimiser ainsi la collecte.

## ➔ LES FLUX COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

### ➔ Les déchets recyclables

1 242 tonnes pour les déchets fibreux ont été collectées

➔ soit 44.3 kg/habitant/an.

465 tonnes pour les déchets flaconnages ont été collectées

➔ soit 16.6 kg/habitant/an.

1249 tonnes pour les déchets recyclables en mélange avec verre ont été collectées

➔ soit 44.5 kg/habitant/an.

308 tonnes pour les déchets de verre ont été collectées

➔ soit 11 kg/habitant/an.

### ➔ Les déchets non recyclables

5 151 tonnes de déchets non recyclables ont été collectées

➔ soit 183.5 kg/habitant/an

Cette évolution représente une augmentation de 1% par rapport à 2016 du poids par habitant.

## ➔ LA PRÉ-COLLECTE

La fourniture et l'installation des colonnes d'apport volontaire enterrées sont assurées par le groupement PLASTIC OMNIUM / COLAS NORD.

L'entretien maintenance est assuré tous les trimestres par PLASTIC OMNIUM et STMC.

La fourniture des colonnes d'apport volontaire aériennes en plastique est assurée par BILOBA Environnement.

## ➔ INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Afin d'anticiper et de trouver des solutions adéquates pour le stockage et la collecte des ordures ménagères, la direction des Déchets ménagers participe à la plupart des projets de renouvellement urbain, de création d'éco-quartiers et de requalification des courées urbaines sur la métropole.

Parallèlement, tous les permis de construire font l'objet d'un avis de la direction quant au moyen de stockage des déchets et à l'accessibilité des locaux par les bennes de collecte.

En 2017, ce sont ainsi 1772 permis qui ont été analysés, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2016.

## ▶ LES COLLECTES SÉPARÉES PROPOSÉES

### ➔ LES PAPIERS DE BUREAU DES ADMINISTRATIONS

La MEL développe le tri du papier de bureau au sein des établissements publics.

En 2017, 893 établissements publics bénéficient de la prestation assurée par la société CDI Recyclage.

## CHIFFRES

<b>2016 :</b>	
recyclables :	3 370 tonnes
non recyclables :	4 727 tonnes
<b>2017 :</b>	
recyclables :	3 264 tonnes
non recyclables :	5 151 tonnes



## CHIFFRES

<b>2016 :</b>	
865 établissements	450 tonnes
<b>2017 :</b>	
893 établissements	541 tonnes

## ↳ LES GALERIES MARCHANDES

Les galeries marchandes évacuent leurs déchets au moyen de bacs de grande capacité, ce qui permet de mutualiser les moyens pour l'ensemble des cellules commerciales.

Douze galeries sont équipées de la sorte en 2017, dans le respect des quantités maximales prises en charge par la MEL au titre de sa compétence en gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères.

## CHIFFRES

2016 :	1 773 tonnes
2017 :	1 739 tonnes

## ↳ LA COLLECTE DES MARCHÉS ET DES FOIRES

La MEL assure la collecte des déchets en fin de marchés ou braderies.

En 2017, cette prestation a concerné **123** marchés collectés hebdomadairement et **275** braderies et fêtes locales.

## CHIFFRES

2016 :	3 126 tonnes
2017 :	3 354 tonnes

## ↳ LES BIODÉCHETS DES CANTINES DES ADMINISTRATIONS

La MEL collecte les préparations et restes de repas dans les cantines des administrations (établissements scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, centres hospitaliers, administrations diverses comme le Conseil Général, le Conseil Régional...).

Afin d'adapter au mieux le tri en fonction du nombre de repas et de la localisation de l'établissement, deux types de collecte sont proposés :

- Une collecte en bacs, avec mise à disposition de sacs biodégradables :

**217** établissements sont équipés de la sorte ;

- Une collecte en bacs par aspiration des déchets par un camion hydrocureur puis lavage des bacs. Cette collecte, réalisée par la société LMA en groupement avec Ramery Propreté et Compost du MAZE, concerne **440** établissements.

**4 695** tonnes de biodéchets ont été collectées.

## CHIFFRES

Par aspiration	
2016 :	441 établissements 4 859 tonnes
2017 :	440 établissements 4 695 tonnes

Au total, ce sont **657** établissements sur la métropole qui trient les biodéchets issus de la restauration collective.

## ▶ LES ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE LA COLLECTE

### ↳ CONSIGNES DE TRI

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, et a notamment imposé une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.



## → NOM DES PRESTATAIRES

### ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective, collectes des encombrants, exploitation des déchèteries, nettoyage des marchés, traitement ponctuel des déchets lors des braderies.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 8 M€



### PLASTIC OMNIUM

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 10 rue de la Louvière à Lesquin

Capital de 10 M€



### LILEBO

Société dédiée appartenant à ESTERRA

Activités confiées : Collecte des déchets ménagers intramuros de Lille.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 500 000€



### CITEC ENVIRONNEMENT

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 8 rue des Forts à Neuville En Ferrain

Capital de 16 M€



### PAPREC NORD (CDI recyclage)

PAPREC NORD est spécialisée dans le recyclage des papiers, cartons et plastiques.

Marché de sensibilisation, de collecte et de valorisation du papier de bureaux des établissements communaux de la métropole

Durée : 4 ans

Lieu : rue de la prévôté à Quesnoy sur Deûle



### STMC

Filiale d'ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective des colonnes d'apport volontaires.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes

Capital de 600 000€



### SUEZ RV Nord Est

SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets en Nord Est est spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets.

Activités confiées : collecte des déchets recyclables des colonnes d'apport volontaire.

Durée : 4 ans

Lieu : route d'Ypres à Wambrechies

Capital : 3 000 531 €



### LMA

Groupement RAMERY PROPLETE/ Littoral Métropole Assainissement / compost du MAZE

Activités confiées : collecte des bio déchets de restauration hors foyers des établissements publics.

Lieu : 126 rue Carnot à SEQUEDIN



## ▶ LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Les déchets encombrants sont la fraction des déchets ménagers qui, en raison de leur volume ou de leur nature, disposent d'une filière de traitement spécifique et ne peuvent donc pas être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, déchets diffus spécifiques, etc).

Les déchèteries de la MEL sont accessibles gratuitement à l'ensemble des usagers particuliers habitant sur le territoire métropolitain dans la limite de 2m<sup>3</sup> par jour. Au-delà de ce volume l'accès est payant.

Pour les autres usagers fréquentant les déchèteries tels que les professionnels, les particuliers habitant en dehors du territoire métropolitain, les institutions publiques leur accès est payant dès le premier mètre cube et limité à certains déchets. Les déchets ménagers spéciaux, l'amiante et les DEEE ne sont pas admis pour cette catégorie d'usagers.

La présentation du "Pass'déchèterie" est obligatoire pour certains déchets. Pour se procurer un badge le formulaire de demande est disponible sur le site de la MEL, en déchèterie ou auprès des communes. Sur ce formulaire est joint le règlement d'accès aux déchèteries et la procédure à suivre pour obtenir le badge.

### → LES DÉCHÈTERIES : NOMBRE ET LOCALISATION

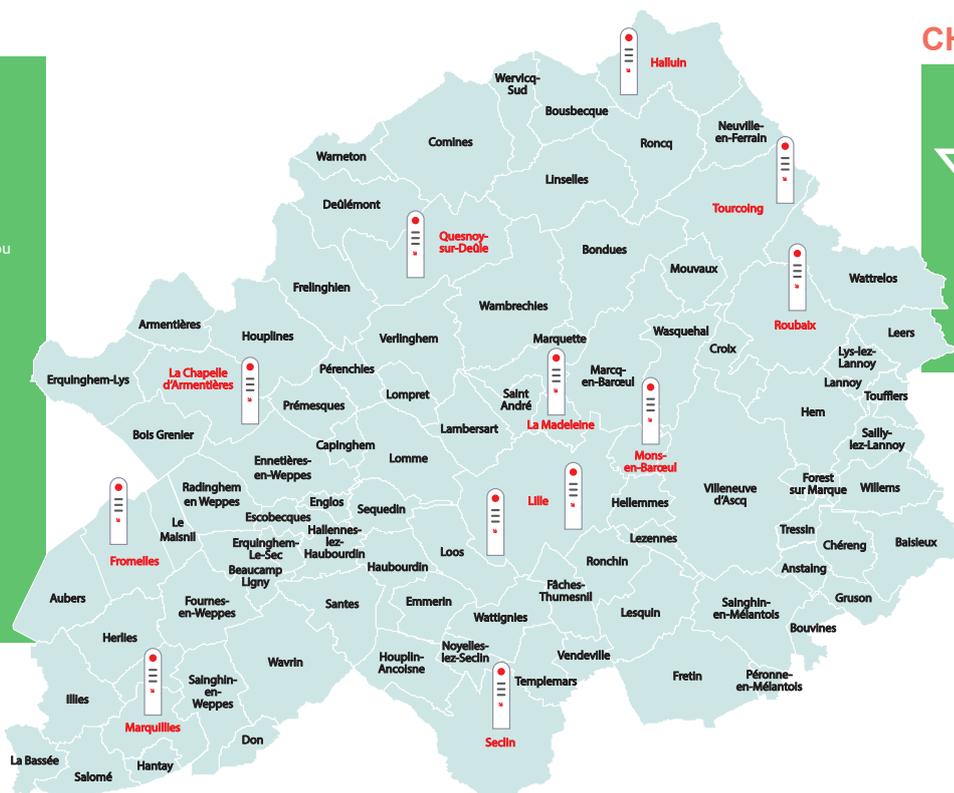
Les habitants sont invités à se rendre prioritairement en déchèterie, ce service leur étant proposé pour prendre en charge les encombrants les plus volumineux.

Depuis 2017 la MEL a étendu ses horaires d'ouverture et fermeture pour accueillir dans une plage horaire la plus large possible les usagers et répartir les flux.

Les déchets de type encombrants réceptionnés sont envoyés vers des filières de traitement en vue d'une valorisation ou d'un réemploi. Les usagers sont invités à effectuer un geste de tri de leurs déchets et les déposer dans les bennes et contenants mis à leur disposition.

Les habitants disposent en 2017 de douze déchèteries implantées sur les communes de Fromelles (intégrée depuis le 1er janvier 2017), Halluin, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lille (Alsace et Borda), Marquillies, Mons en Baroeul, Quesnoy sur Deûle, Roubaix, Seclin et Tourcoing.

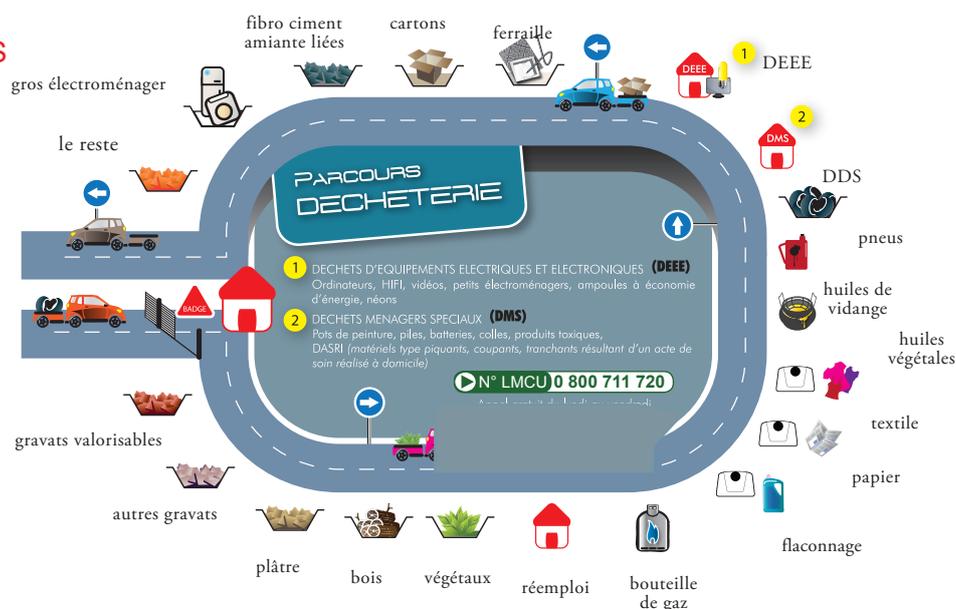
- FROMELLES  
rue de la Biette
- HALLUIN  
rue de la Lys
- LA CHAPELLE D'ARMENTIERES  
rue Ambroise Paré
- LA MADELEINE  
299 rue du Président Georges Pompidou
- LILLE  
Boulevard d'Alsace
- LILLE  
rue Jean Charles Borda
- MARQUILLIES  
rue du Faulx
- MONS EN BAROEUL  
3 rue du Chemin de la Mare
- QUESNOY SUR DEÛLE  
rue de Lille
- ROUBAIX  
rue de Leers
- SECLIN  
rue Lorival  
parc d'activités Lille-Seclin
- TOURCOING  
rue Armand Carrel



### CHIFFRES

<b>2016 :</b>	1 715 880 visites
	178 909 tonnes
<b>2017 :</b>	1 704 328 visites
	169 237 tonnes

## → TYPES DE DÉCHETS



La MEL met à disposition des usagers du compost issu du centre de valorisation organique. En 2017, **368.86** tonnes de compost ont été retirées par les usagers sur les déchèteries.

## → ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS

Le réseau des déchèteries métropolitaines poursuit son déploiement.

L'objectif est de proposer un service de proximité à l'ensemble des métropolitains à moins de 15 mn de son domicile.

Afin de renforcer le réseau de déchèteries, deux projets sont à l'étude :

- . Une déchèterie à Villeneuve d'Ascq, rue Colbert, permettant de mieux desservir les habitants du secteur Sud-Est de la Métropole. Les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter ont été déposées en mai 2017.
- . Une déchèterie à Wattrelos, avenue Pierre Mendès France. Les études préliminaires sont en cours.

Travaux d'entretien, d'adaptations et de mises aux normes des déchèteries existantes.

La MEL réalise des travaux d'entretien, de mise aux normes et d'adaptations de ses déchèteries, en vue d'assurer une gestion durable des ouvrages existants et d'optimiser leur fonctionnement .

Des travaux divers sont ainsi réalisés, telles que la réfection des quais et voiries, l'extension des zones de stockage, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'installation d'éclairages plus performants, la pose de nouveaux panneaux de communication,...

Un volet important des travaux concerne la mise aux normes anti-chute dans les déchèteries, par la pose de nouveaux garde-corps au droit des quais . Cet aménagement, désormais obligatoire sur les déchèteries, a été mis en oeuvre en 2017 sur la déchèterie de Lille Boulevard d'Alsace : ainsi, fin 2017, seule la déchèterie de Roubaix reste à équiper de ce dispositif de sécurité.

## ▶ LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES MOBILES

En 2017, le service des "déchets'tri mobiles" a été poursuivi sur 21 sites du territoire.

La collecte de déchets apportés par les habitants s'est faite au moyen de bennes et camionnettes, avec une fréquence hebdomadaire ou mensuelle selon les sites.

L'accès au service se fait avec le même "pass déchèterie" qu'en déchèterie fixe.

Environ **49 489** habitants ont été accueillis pour un total de **2 197** tonnes collectées.

Les services des "déchets'tri mobiles", points d'apport volontaire de collecte des encombrants et encombrants sur rendez-vous ne sont accessibles qu'aux particuliers.

## CHIFFRES

**2016 :**  
60 136 visites  
2 394 tonnes

**2017 :**  
49 489 visites  
2 197 tonnes



Légende

- Déchèteries
- ▲ Bennes déchets verts
- ▲ Déchèts'tri mobiles

## ► LA COLLECTE DE DÉCHETS VERTS DANS LES BENNES SAISONNIÈRES

Cette prestation a été mise en place pour capter le gisement de déchets verts des usagers résidant loin des déchèteries.

Des bennes de grande capacité sont mises en place de mars à novembre sur des lieux gardiennés, dont les jours et horaires d'apport sont définis en concertation avec les villes.

En 2017, **23** communes ont bénéficié de cette prestation.

**404** tonnes ont ainsi été collectées et valorisées au Centre de Valorisation Organique, pour un nombre total de **5 504** visites.

### CHIFFRES



## ► LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE

Une camionnette est présente mensuellement sur chacun des **119** points de collecte (**98** points spécifiques ainsi que les **21** points de déchets'tri mobiles) répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier annuel distribué en porte à porte. Peuvent y être déposés, par le particulier, les produits présentant de manière générale un danger potentiel pour la santé ou l'environnement (irritants, inflammables, corrosifs, produits phytosanitaires, peintures et déchets d'activités de soins à risques infectieux).

### CHIFFRES



## ► LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Au 1er janvier 2017 et après plusieurs années de déploiement progressif, la totalité des habitants de la métropole bénéficiait de ce service.

La plateforme téléphonique a comptabilisé **96 061** appels pour **39 955** rendez-vous.

Les appels concernaient :

**38,47 %** la prise d'un rendez-vous.

**22,38 %** des appels étaient des renvois vers les déchèteries fixes.

**39,15 %** étaient principalement liés à des demandes de renseignements ou des modifications ou annulations de rendez-vous.

Le gisement issu des collectes sur rendez-vous, en habitat vertical, déchet 'tri mobile est composé de déchets types encombrant en mélange. Une fraction de ce gisement étant potentiellement valorisable, la MEL a imposé dans son marché de traitement détenu par la société TRP depuis 2017 un objectif de taux de valorisation.

Ainsi chaque collecte fait l'objet d'une opération de tri en vue d'une valorisation matière. En 2017, le taux de valorisation a atteint **57 %**.

### CHIFFRES



## ► LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR LES GRANDS ENSEMBLES D'HABITAT VERTICAL

La collecte des déchets encombrants en habitat vertical nécessite une collecte spécifique en raison des volumes produits. La collecte s'effectue directement dans des points de regroupement ou des lieux de stockage aménagés par les bailleurs.

Lorsque le bailleur remplit toutes les conditions techniques, il a la possibilité de conventionner avec notre prestataire qui lui ouvre les droits à 12 collectes sur rendez-vous par an.

En parallèle, un dispositif dit "évènementiel" peut être mis en place. Il consiste à sensibiliser les locataires sur leur geste de tri des déchets encombrants et de l'utilité de respecter les locaux dédiés. Des bennes sont mises en place afin que les locataires apportent leurs déchets directement dans les différentes bennes. Ce dispositif est parrainé par les éco-organismes et encadré par les bailleurs et gestionnaires d'immeubles.

### CHIFFRES



## ► LA COLLECTE PAR BENNES DE GRANDE CAPACITE

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et traitement des déchets assimilés, la MEL prend en charge les déchets issus des administrations et des services techniques municipaux.

En fonction de la typologie et du volume des déchets à évacuer des bennes de grandes capacités dans des emplacements clos et/ou gardiennés sont mises à disposition.

Depuis, quelques années et en adéquation avec la délibération de juin 2004, les services techniques municipaux réalisent le tri de leurs

déchets issus des travaux réalisés en régie, via un protocole de tri engageant la MEL à mettre à disposition des moyens de pré-collecte adapté (BGC) et les services municipaux à effectuer le bon geste de tri pour limiter la mise en enfouissement et d'augmenter l'envoi des déchets vers les filières de valorisation ad hoc.

### CHIFFRES



## ► LA COLLECTE DE REPASSE

L'étude des flux migratoires journaliers sur la Métropole Européenne de Lille a mis en évidence l'existence de quatre pôles importants de flux de population. Ces pôles sont situés dans les centres villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq. Ces flux migratoires génèrent une production importante de déchets non prise en charge par le service ordinaire de collecte mis en place sur l'ensemble de la métropole selon les fréquences régulières et non journalières.

Par conséquent, la Métropole Européenne de Lille a mis en place sur les secteurs concernés de ces quatre communes une prestation de collecte dite de "repasse".

Cette collecte permet de maintenir sur les principaux axes de fréquentation de ces quatre pôles un état de propreté satisfaisant. Elle concerne essentiellement des déchets assimilables aux ordures ménagères mais présentés dans des contenants non réglementaires.

Les corbeilles publiques installées sur ces axes sont conjointement collectées par ce service de " repasse " duquel sont exclus les déchets non regroupés, les encombrants ménagers et les déchets verts.

Cette prestation est assurée globalement dans le cadre du groupement de commande MEL/Ville de Lille pour la commune de Lille, et par un marché spécifique pour les 3 autres communes.

## ► LA RÉSORPTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur demande spécifique des villes et de manière exceptionnelle, la MEL met en place les moyens nécessaires à la résorption des dépôts sauvages importants en détournant une benne tasseuse affectée à la collecte des encombrants ou en déployant des moyens techniques adaptés. Cette mission est assurée en accompagnement de l'action des villes compétentes en matière de propreté et n'est effectuée que dans des cas ponctuels de dépôts de grande ampleur.

### CHIFFRES



## ► LES ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

### ↳ ENCOMBRANTS

Le schéma de collecte des encombrants délibéré en 2011 est désormais mis en place. La MEL va donc aujourd'hui réfléchir à son optimisation tout en restant attentive aux évolutions des pratiques des usagers concernant les déchets encombrants et à l'émergence de nouvelles filières.

Une étude est menée plus spécifiquement sur la mise en place d'Eco-points et leur déploiement sur le territoire de la MEL.



## LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA MEL

### Chap.02

Traitement des déchets ménagers et assimilés.....	p.24
Les sites de traitement de déchets non métropolitains .....	p.25
Les sites de traitement métropolitains.....	p.27
Centres de Tri.....	p.27
Centre de Valorisation Organique.....	p.28
Centre de Valorisation Energétique.....	p.30
Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé et l'environnement .....	p.31



## ▶ TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### ↳ LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE LA MEL

Légende

-  Centre de Valorisation Énergétique / CTM
-  Centre de Valorisation Organique / CTM
-  Centre de Tri
-  Garage de véhicules de collecte
-  Voies d'eau
-  Déchèteries
-  Transport fluvial ( CVE - CVO)



### ↳ NOM DES EXPLOITANTS

#### SPL TRISELEC

Exploitation des centres de tri.

Capital de 1 684 530 €.

Actionnaire public MEL 80% , Dunkerque Grand Littoral 20%

1/ Centre de tri d'Halluin : Contrat de délégation de service public depuis le 01 juillet 2012. Le contrat s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : rue de Lille à Halluin

2/ Centre de tri de Lille-Loos : Contrat de délégation de service public. Le contrat a débuté le 24 septembre 2007 et s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : Port de Lille sur les communes de Lille et Loos.



#### SASU VALNOR

Filiale de Veolia Propreté.

Exploitation en Délégation de Service Public du CVE qui s'est s'achevée le 2 Juillet 2017.

55 personnes employées sur le site

Lieu : Halluin



#### SASU CARBIOLANE

Société chargée de l'exploitation du CVO avec un actionariat Ramery/Dalkia. Délégation de Service Public confiée en mars 2007 et qui s'achèvera le 31 décembre 2017.

39 personnes employées sur le site.

Lieu : Sequedin



CARBIOLANE

#### COVALYS

Groupement Valnor / Idex

Exploitation en Délégation de Service Public du CVE depuis le 3 Juillet 2017.

55 personnes employées sur le site

Lieu : Halluin



## ► LES SITES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS NON MÉTROPOLITAINS

Certains déchets ne peuvent pas être pris en charge directement dans les installations métropolitaines. Ils sont par conséquent traités ou valorisés dans des unités avec lesquelles la MEL a contracté un marché public après mise en concurrence.

Filière	Prestataire
ISDND (1)	Sita Nord - Hersin Coupigny
DDS - DASRI (2)	Sotrenor - Harnes (chimirec ECQUES)
Bois	Ramery Environnement - Haubourdin Compost du Maze - Verlinghem
Amiante	Baudelet - Blaringhem - Barlin
ISDI (3)	Ramery Environnement - Haubourdin
Valorisation des Inertes	Ramery Environnement - Haubourdin Vermeulen - Hem
Plâtre	Recydem - Louches
Bouteilles de Gaz	Norgaz - Lesquin
Pneus	Ramery - Harnes Ramery Environnement - Harnes (hors REP)
Textile	Le Relais - Eco Textile - Pas à Pas
Piles	Corépile - Seclin
Déchets verts	SEDE - Graincourt les havrincourt
FFOM (4)	Compost du Maze - Verlinghem
Tri des encombrants	TRP - Seclin
Réemploi	Adelies des Weppes - Marquillies Le Grenier – Seclin Triselec - Roubaix

- (1) ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux (CET2)
- (2) DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux  
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- (3) ISDI : Installation de stockage de déchets inertes (CET3)
- (4) FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Filière	Prestataire
Métaux	Cibié – Marquette Lez Lille Cornu – Wasquehal RDN – La Chapelle d’Armentières Gabo - FRT – Lomme Galoo - Halluin Mazelier - Lille Baudelet - Santes Véolia Santes - Lomme
DEEE (5)	Eco Systèmes – Envie 2E - Lesquin
Papier - Carton	CDI –Quesnoy sur Deûle Baudelet - Santes Véolia – Loos TRP – Seclin Hantson - Wambrechies
Batteries	Covanord - Wasquehal
Huiles minérales	Eco-Huile - Lillebonne
Huiles végétales	Atravet - Lokeren Belgique Gecco - Vendeville
Films radiographiques	Recycl’M - Lille

(5) DEEE : Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques

## ► LES SITES DE TRAITEMENT METROPOLITAINS

### ↳ LES CENTRES DE TRI

Le rôle des centres de tri est d'affiner le tri à la source réalisé par les habitants afin d'atteindre les critères qualité nécessaires au recyclage et de séparer les déchets par matière.

Le centre de tri des déchets ménagers fonctionne en trois étapes :

- La séparation mécanique permet de séparer les déchets par type de matériaux grâce à une succession de machines. Chaque type de matériaux aura une réaction différente selon sa forme (corps plats, corps creux), sa composition, sa masse, etc.
- L'affinage manuel permet de corriger les erreurs d'orientation des machines et d'extraire les éventuelles erreurs de tri à la source qu'auraient pu commettre les habitants.
- La mise en balle est une étape de compaction des matériaux triés permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières secondaires issues du tri.

### ◀ LES RÉSULTATS DES DEUX CENTRES DE TRI

Le centre de tri d'**Halluin** est dimensionné pour traiter 100 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Nord de la Métropole.

En 2017, les performances du site (hors verre en collecte séparée) sont :

#### CHIFFRES

2016 :	2017 :
tonnage réceptionné : 59 960 tonnes	tonnage réceptionné : 59 480 tonnes
tonnage trié : 59 950 tonnes	tonnage trié : 59 486 tonnes
tonnage valorisé : 48 115 tonnes	tonnage valorisé : 50 083 tonnes
soit taux de valorisation de 80,26 %	soit taux de valorisation de 84.2 %

Le centre de tri de **Lille** est dimensionné pour traiter 60 000 tonnes de déchets propres et secs avec verre. Il reçoit les déchets triés par les particuliers de la partie Sud de la Métropole.

En 2017, les performances du site sont :

#### CHIFFRES

2016 :	2017 :
tonnage réceptionné : 44 323 tonnes	tonnage réceptionné : 44 035 tonnes
tonnage trié : 44 343 tonnes	tonnage trié : 43 790 tonnes
tonnage valorisé : 36 112 tonnes	tonnage valorisé : 34 385 tonnes
soit taux de valorisation de 81,44 %	soit taux de valorisation de 78.5 %

Le bilan des transferts entre les deux sites pour l'année 2017 se solde à **8 966** tonnes de Lille vers Halluin (majoritairement du fibreux).

La performance moyenne des centres de tri de la MEL pour 2017 s'élève à **81.8** %.

Les deux centres de tri ont également réceptionné des collectes de verre séparé à la source par les habitants. Ces flux ne font pas l'objet d'un tri sur centre. Ils sont stockés puis transférés vers la filière verrière.

En 2017, le tonnage de verre en transit sur les deux centres de tri est de **611** tonnes.

## ► LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Dès la mise en place de la collecte sélective en 1994, la MEL a fait le choix d'une collecte séparative des biodéchets.

Achévé en 2007, le Centre de Valorisation Organique (CVO) est implanté à Sequedin.

Il a été mis en service progressivement à partir de septembre de la même année avec une capacité d'exploitation de **108 000 t /an**.

Un Centre de Transfert et Manutention (CTM) des ordures ménagères résiduelles est associé au site de traitement. Ces deux équipements sont exploités par la société Carbiolane.

La valorisation organique a pour objectif premier de traiter par une voie spécifique et responsable les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost). La réussite du captage de ces déchets est assurée par la mise en place de la collecte séparative en amont du traitement :

- . Des biodéchets en porte à porte (fraction fermentescible des ordures ménagères),
- . Des déchets verts en déchèteries et dans les dépôts municipaux,
- . Des restes de repas en cantine collective.

### ◀ LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

#### CHIFFRES

2016 :	2017 :
fraction fermentescible des OM : 31 507 tonnes	fraction fermentescible des OM : 27 746 tonnes
déchets verts : 14 380 tonnes	déchets verts : 13 460 tonnes
déchets alimentaires : 4 801 tonnes	déchets alimentaires : 4 695 tonnes
total : 50 688 tonnes	total : 45 901 tonnes

\* OM : Ordures Ménagères

En 2016 et 2017, le CVO a rencontré des problèmes de fonctionnement des tunnels de compostage conduisant à un détournement plus important que les années précédentes.

Conséquence de ces dysfonctionnements :

**2 825** tonnes détournées par Carbiolane.

**26 910** tonnes détournées par la MEL.

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles : le biogaz qui est épuré pour devenir le biométhane et le compost.

### ◀ LA MÉTHANISATION

Il s'agit du procédé de traitement appliqué aux déchets méthanogènes, c'est-à-dire la fraction fermentescible des ordures ménagères qui a la capacité d'être dégradée par des bactéries en biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone).

Trois digesteurs de 2 000 m<sup>3</sup> chacun traitent, en parallèle, les déchets qui ont été préalablement broyés. Les bactéries naturellement présentes dans la matière vont réaliser cette dégradation en condition anaérobie (absence d'oxygène) en 3 semaines dans les digesteurs. Le chauffage est assuré par une autoconsommation du biogaz brut produit.

### ↳ LE BIOGAZ

Epuré en biométhane, c'est une énergie locale, propre et renouvelable, qui vient se substituer au gaz naturel fossile par son injection dans le réseau local de gaz naturel.

### ↳ LE COMPOSTAGE INTENSIF

Il s'agit de la technique naturelle de dégradation de la matière. Le compostage est réalisé sur les déchets ligneux à faible pouvoir méthanogène et sur le digestat (résidu organique obtenu après méthanisation des déchets fermentescibles). 22 tunnels indépendants permettent de maintenir les conditions optimales de dégradation pendant 3 semaines : apport d'oxygène par aération forcée, arrosage et maintien de la température. Une dernière étape de 3 semaines de maturation permet d'obtenir un compost de qualité satisfaisante. Le compost produit représente environ 1/4 du gisement entrant.

### ↳ LE COMPOST

Valorisé localement en agriculture comme amendement organique, il apporte aux terres les éléments et la matière organique nécessaires à la croissance des cultures. Cette matière riche et naturelle évite l'utilisation de fertilisants chimiques nocifs pour l'environnement et pour l'Homme.

En 2017, **11 789** tonnes de compost ont été vendues et transportées par route à destination d'agriculteurs locaux et régionaux et, **669** tonnes (**5.37%** du gisement) mises à disposition des communes et des particuliers de la MEL, à titre gracieux.

Les qualités respectives du biogaz et du compost sont le reflet de la qualité des déchets collectés. Aussi, et pour répondre aux normes de qualité respectives en vigueur (prescriptions techniques du distributeur de gaz naturel pour le biométhane et la norme NFU 44-051 pour le compost), la MEL prête une attention particulière à la qualité des gisements de déchets.

CHIFFRES	2016	2017	
Biogaz brut	1 214 625 Nm <sup>3</sup>	1 138 074 Nm <sup>3</sup>	Autoconsommation pour le chauffage des digesteurs et épuration en biométhane
Biométhane	639 529 Nm <sup>3</sup>	760 958 Nm <sup>3</sup>	Injection dans le réseau de gaz naturel
Compost	14 446 tonnes	12 458 tonnes	Amendement des sols

### ↳ LE CENTRE DE TRANSFERT ET DE MANUTENTION

Il accueille les ordures ménagères résiduelles collectées dans le sud de la métropole. Couplé au CVO et implanté au bord du canal de la Deûle, il permet le transport en conteneurs étanches de déchets préalablement compactés à destination du Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin afin d'y être valorisés en électricité. Ce centre de transfert réceptionne également les biodéchets collectés dans la partie nord de la métropole et acheminés en conteneurs pour être traités au CVO.

En 2017, **157 466** tonnes de déchets (OM, FFOM et refus) ont été manutentionnées par le CTM.

## → LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets ménagers qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage, méthanisation, réemploi) sont valorisés par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFIO (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces déchets sont traités au Centre de Valorisation Energétique (CVE) à Halluin, appelé Antarès. Cet équipement, mis en service en 2000, a une capacité nominale de **350 000** tonnes par an. Il permet également le transfert de biodéchets, collectés au nord de la métropole vers le CVO. Ces déchets sont compactés et mis en conteneurs maritimes.

Le chargement des conteneurs s'effectue au port d'Halluin situé à 3 kms du CVE.

En 2017, **13 779** tonnes de biodéchets ont ainsi été déposées au CVE pour être transférées vers des sites de traitement.

Cet équipement est exploité en délégation de service public par la société Valnor, filiale de Véolia Propreté. Cette société est rémunérée par une redevance de traitement due par la MEL et la vente d'électricité à EDF. En 2017, la vente d'électricité s'élève à **5,94** millions d'euros.

Le Centre de Valorisation énergétique est certifié ISO 50001 .

## ← LES RÉSULTATS DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

CHIFFRES		2016	2017
Réceptionnés :	Déchets non recyclables :	347 929 tonnes	347 411 tonnes
En transfert :	Biodéchets :	18 869 tonnes	14 998 tonnes
Valorisés :	Energie électrique :	173 899 MWh	160 130 MWh
	dont Vendus à EDF :	134 615 MWh	123 529 MWh
	et Autoconsommation :	39 069 MWh	36 601 MWh
Mâchefers :	A destination de Fretin valorisées après extraction des métaux	77 294 tonnes	68 561 tonnes
	dont Acier :	9 200 tonnes	8 208 tonnes
	et Aluminium :	832 tonnes	893 tonnes
Enfouis :	A destination du CET1 Limay (78)	9 344 tonnes	8 251 tonnes
Détournés :	Déchets incinérables	5 590 tonnes	36 854 tonnes
	dont vers un autre incinérateur	2 459 tonnes	3 983 tonnes
	et vers un centre d'enfouissement technique en CET2	3 131 tonnes	32 871 tonnes

## ← LE TRANSPORT ALTERNATIF

Pour réaliser les transferts des déchets entre le Centre de Valorisation Energétique et le Centre de Valorisation Organique, la MEL a mis en place un transfert par voie fluviale.

Pour 2017, les transferts par voie d'eau se sont portés à :

- . **128 199** tonnes d'ordures ménagères du CVO vers le CVE.
- . **13 779** tonnes de déchets organiques du CVE vers le CVO.

Pour pallier les périodes d'indisponibilités de la voie d'eau, principalement lors de fermeture des écluses, le transport routier vient en substitution du transport fluvial.

Pour 2017, les tonnes ainsi transportées par route à la place de la voie d'eau se sont portées à :

- . **14 515** tonnes d'ordures ménagères du CVO vers le CVE.
- . **1470** tonnes de déchets organiques du CVE vers le CVO.

Véolia Propreté est titulaire du marché de transfert de déchets par voie fluviale depuis septembre 2011.

## ► MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

### → AMIANTE EN DÉCHÈTERIE NOUVELLE RÉGLEMENTATION MISE EN PLACE DEPUIS 2016

En application du code du travail de l'environnement (Article L541-2) et de la Circulaire du 22/02/2005, une nouvelle réglementation stipule la manière de conditionner et d'éliminer l'amiante en toute sécurité. C'est pourquoi il est désormais obligatoire de filmer au préalable l'amiante avant d'apporter l'amiante en déchèterie fixe. Retrait possible du surfilmage en déchèterie.

### → NEZ ÉLECTRONIQUE AU CVO

La mise en place de la surveillance continue des nuisances olfactives du CVO en 2013 s'est traduite par :

- L'installation d'analyseurs électroniques ;
- L'étalonnage de ceux-ci par campagne d'analyse sensorielle ;
- La mise en place de l'observatoire des odeurs via le recrutement et la formation de panélistes, divisés en deux catégories :
  - Les riverains appelés « sentinelles »
  - Les agents volontaires de la MEL, appelés « messagers de l'environnement »

Le suivi régulier, par réunion des panélistes, de l'activité de surveillance des odeurs, permet la réalisation de synthèse analytique sur une période donnée.

Ainsi, de fin janvier à mi juin 2017, l'ensemble des panélistes (sentinelles et messagers) ont réalisé 384 observations. 93 % des observations signalent le fait qu'aucune odeur n'a été ressentie.

Sur l'année, 27 odeurs ont été rapportées, dont 14 sont apparentées aux odeurs du CVO.

L'indice de gêne général est de 0,5/10, considérant que le confort olfactif est jugé bon lorsque cet indice de gêne est inférieur à 2,5/10.

L'ensemble du dispositif est reconduit pour l'année 2018.

## → AFFICHAGE DES REJETS DU CVE À HALLUIN

Composition des fumées	Normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,49 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxydes de soufre	< 50	11,27 mg/Nm <sup>3</sup>
Acide chlorhydriques HCl	< 10	1,19 mg/Nm <sup>3</sup>
Acide fluorhydrique HF	< 1	0,26 mg/Nm <sup>3</sup>
Oxydes d'azote NOx	< 80	54,64 mg/Nm <sup>3</sup>
Monoxyde de carbone CO	< 50	8,61 mg/Nm <sup>3</sup>
Carbone organique total COT	< 10	0,65 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines et furannes	< 0,1	0,0177 ng/Nm <sup>3</sup>
PCB dioxin like	-	0,0031 ng/Nm <sup>3</sup>

Affichage en continu sur le site





## ACTIONS DE SENSIBILISATION

### Chap.03

La prévention des déchets.....	p.35
Le réemploi .....	p.39
Les actions de sensibilisation.....	p.40

## ► PRÉVENTION DES DÉCHETS

### ↳ UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS VOTÉ LE 02 DÉCEMBRE 2016

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont impulsé une politique des déchets très ambitieuse, axée sur la prévention des déchets.

Elles prévoient que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés définissent un Programme Local de Prévention (PLP).

Ce programme représente un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des quantités (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (réduction qualitative).

La prévention concerne les déchets issus des produits en fin de vie et sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit. Elle s'associe aux enjeux de la collecte sélective et de la valorisation des déchets ménagers. Elle permet de limiter l'incinération, l'enfouissement et contribue à la maîtrise des coûts.

C'est en 2013 que la MEL a pris la résolution de s'engager dans cette démarche, en approuvant par délibération le principe de mise en place d'un PLP.

Cette volonté s'inscrit dans le droit-fil d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable qui transparaît au travers des grandes politiques et des compétences de l'institution métropolitaine.

La Direction des Déchets Ménagers est chargée de mettre en place ce PLP et a travaillé, au cours de l'année 2014, à la réalisation du diagnostic du territoire, étape préalable et essentielle à l'élaboration du programme lui-même et outil d'aide à la décision.

Sur la base de ce diagnostic, des premières actions ont été identifiées au cours de l'année 2015.

Au cours de l'année 2016, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP (CCES), composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, s'est réunie à plusieurs reprises afin de définir les propositions d'actions à mettre en place pour répondre aux objectifs fixés par la MEL : atteindre une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la métropole en cinq années (2017-2021), ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes, soit 60 kg par habitant (actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an).

Le 29 juin 2016, la Commission Consultative a adopté à l'unanimité le projet du PLP.

Le 2 décembre 2016, le Conseil Métropolitain l'a également adopté à l'unanimité.

## → LES ACTIONS DU PLP OPÉRATIONNELLES OU ENGAGÉES EN 2017 :

- |  |                |
|--|----------------|
| ☛ Créer une dynamique d'eco-exemplarité sur le territoire de la MEL en partenariat avec les communes volontaires :         | Engagée        |
| ☛ Engager le compostage individuel et collectif :  | Engagée        |
| ☛ Mettre en place des lombrics composteurs dans les écoles volontaires :   | Opérationnelle |
| ☛ Défi Métropolitain "Familles Zéro Déchet" - Lancement de l'action le 17 novembre 2017                                    | Opérationnelle |
| ☛ Mettre à disposition l'autocollant Stop Pub  | Opérationnelle |
| ☛ Identifier le réemploi et la prévention au sein des déchèteries de la MEL et du service déchèteries, déchets encombrants | Engagée        |
| ☛ Promouvoir les Repair cafés  | Opérationnelle |
| ☛ Participer aux évènements locaux, nationaux et européens   | Opérationnelle |
| ☛ S'inscrire dans les réseaux nationaux et européens   | Opérationnelle |
| ☛ Identifier le PLP et mener des campagnes de communication  | Engagée        |
| ☛ Intégrer la prévention dans le Bus Info Tri  | Engagée        |
| ☛ Créer des animations pédagogiques sur la prévention des déchets  | Engagée        |
| ☛ Ajouter des supports visuels sur la prévention dans les circuits de visite des 4 sites de traitement des déchets         | Opérationnelle |
| ☛ Intégrer la prévention dans la sensibilisation en porte à porte  | Engagée        |
| ☛ Créer un espace Web dédié à la prévention sur le site internet de la MEL   | Engagée        |

## ➔ ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES NON PROGRAMMÉES DANS LE PLP RÉALISÉES EN 2017

- ☛ MEL TROC :  
Mise en ligne par la MEL d'un site de rachat à petit prix ou d'échanges d'objets dits de "Récup"
- ☛ RE-STORE : Ouverture d'une ressourcerie et site d'achats en ligne située à Roubaix
- ☛ METS LA TRANSITION DANS TON QUARTIER :
  - . Financement d'armoires à don sur le parvis des 4 écoles situées à Lille sud
  - . Financement d'une bricothèque "Toitamous" dans le quartier de la Cousinerie à Villeveuve- d'Ascq
  - . Financement de Triporteur à cartouches " Association TAC"
- ☛ POULAILLER CITOYEN :  
Financement d'un poulailler citoyen au centre social Imagine de Mons-en-Baroeul



## ► LE RÉEMPLOI

La MEL dans le cadre de sa politique déchet et de son programme local de prévention s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire par le biais du développement et de la professionnalisation de la filière du réemploi.

Le partenariat avec ces filières s'est fait via un appel d'offres. Pour 2017, deux nouvelles structures travaillent avec la MEL :

- Vit'inser/Le Grenier : collecte les produits du réemploi sur les déchèteries d'Halluin, La Chapelle d'Armentières, Lille Alsace et Borda, Marquillies, Mons en Baroeul, Quesnoy Sur Deûle, Seclin.

Cette structure dispose de trois surfaces de ventes situées sur les communes d'Halluin, Marquillies et Seclin :

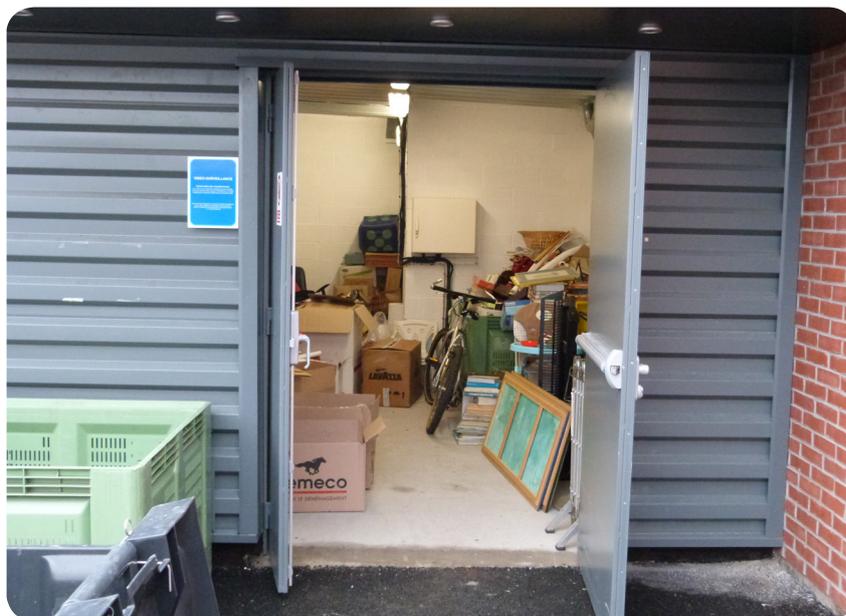
- Triselec : collecte les produits du réemploi sur les déchèteries de La Madeleine, Roubaix et Tourcoing.

Elle dispose d'une surface de vente "Re-Store" sur la commune de Roubaix .

Les déchets des déchèteries et de la collecte des déchets encombrants sur rendez-vous sont collectés séparément via des locaux dédiés au réemploi.

Les agents d'exploitation des déchèteries ou les opérateurs téléphoniques ont la charge de diriger les usagers vers les locaux en déchèterie ou de renvoyer vers une collecte spécifique destinée au réemploi dans le cadre de la collecte sur rendez-vous des déchets encombrants.

En 2017, on compte 608 tonnes (612 tonnes en 2016) de produits réemployés, soit un taux de réemploi moyen 57%.



## ► ACTIONS DE SENSIBILISATION

### ↳ SENSIBILISER LES MÉTROPOLITAINS

La MEL a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'une gestion durable des déchets. Afin d'améliorer la qualité du tri, le programme de sensibilisation des habitants déployé depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire se poursuit grâce à la mise à disposition des différents outils de communication tels que les sensibilisations à domicile, les expositions et stands d'information, les animations pédagogiques, les visites des sites de traitement de déchets ménagers et le Bus Info Tri.

Parallèlement, **16 345** personnes ont téléphoné aux numéros verts métropolitains pour obtenir des renseignements sur la collecte sélective, sur les déchets encombrants ou les déchèteries.

Afin d'améliorer la qualité du tri, **6229** actions de sensibilisation ont été menées directement par des agents de la MEL auprès des habitants, des commerçants et administrations.

La baisse importante du nombre d'actions de sensibilisation par rapport à 2016 (17 720 actions) est principalement liée à la diminution des effectifs du service collecte des déchets ménagers, du fait des départs successifs des agents sous contrat Emploi Avenir (6 au total), et à l'augmentation du nombre de contrôles des prestataires de pré-collecte sur les opérations de maintenance de bacs et les enquêtes réalisées auprès des usagers. En 2017, de nombreux états de parcs des bacs des grands ensembles ont également été réalisés, mission réclamant un temps de présence sur le terrain important.

Pour répondre à un besoin constant d'information de la population, la MEL fait appel à un prestataire privé pour permettre encore plus d'actions à domicile : la société L&M.

Une dizaine d'animateurs de cette société réalise des actions de contrôle de tri des déchets, mais aussi de sensibilisations.

En 2017, cette société a réalisé **36 298** sensibilisations sur la métropole.

Ces sensibilisations font suite à des anomalies de tri constatées par les équipages de collecte (**59 632** sacs ou bacs n'ont pas été collectés en 2017, suite notamment à des erreurs de tri importantes).

Les anomalies de tri sont aussi constatées par les contrôleurs enquêteurs de la MEL suite aux différents contrôles organisés. Un tableau repris en annexe détaille toutes les interventions de sensibilisation menées sur chaque commune (cf. annexe)

### CHIFFRES

	2016	2017	
Sensibilisation en porte à porte	par la MEL	17 720 actions	5 953 actions
	par L&M	34 968 actions	36 298 actions
Numéro Vert collecte	7 817 appels	10 392 appels	
Numéro Vert encombrants	5 190 appels	4 508 appels	

#### L & M

Société spécialisée dans la communication en matière de déchets. Marché pour la sensibilisation des usagers et le contrôle du tri avant collecte.

Durée : 4 ans

Lieu : Avenue de Dunkerque à Lomme

Capital : 100 000 euros



## ↳ LE « JEU TÉMOIN », LES RÉUNIONS PUBLIQUES ET LES STANDS PRÉVENTION

L'animation le « jeu témoin », conçue pour les adultes, est axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits qui génèrent des déchets d'emballage au sein du foyer. Elle est présentée dans les centres sociaux, les écoles de consommateurs sur simple demande.

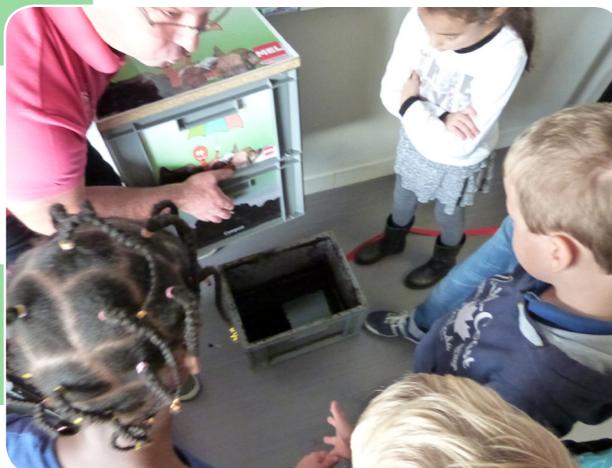
Le nombre de sensibilisations relatives au PLP est en forte baisse en 2017, et s'explique par le non renouvellement de l'animateur chargé de ces interventions (contrat emploi avenir).

CHIFFRES	2016	2017
↳	700 personnes	113 personnes
	31 interventions	7 interventions

## ↳ L'ANIMATION LOMBRICOMPOSTAGE

Cette animation est destinée au public scolaire depuis septembre 2015 pour montrer aux élèves comment les biodéchets peuvent être dégradés naturellement, avec peu de moyens, par des vers de compost. C'est non seulement un acte de prévention de production de déchets mais aussi un moyen de limiter l'incinération de ce type de déchets collectés en mélange avec les déchets non recyclables dans les établissements scolaires.

CHIFFRES	2016	2017
↳	700 personnes	1100 personnes
	31 interventions	39 interventions



## → LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Ces animations sont effectuées en milieu scolaire par les animateurs de la MEL. Elles permettent de sensibiliser un jeune public entre 5 et 12 ans aux enjeux du tri et de la valorisation en adéquation avec les programmes officiels de l'Education Nationale.

Quatre animations différentes et complémentaires sont proposées aux enseignants et enfants des écoles primaires de la métropole : Poubelle Parade en maternelle, les Jeux Olympiques de la Forêt en CP et CE1, Cyréel en CE2, CM1 et CM2 et Fort Cyclor en 6ème et 5ème pour les classes de collèges.



### CHIFFRES 2016 2017

7 217 enfants	8 203 enfants
297 interventions	340 interventions



## → LE BUS INFO TRI

L'animation du «Bus Info Tri» permet de sensibiliser tous les publics à la politique métropolitaine de gestion des déchets.

Le Bus Info Tri roule au gaz et permet de répondre aux nombreuses questions des petits et des grands sur la collecte sélective, les déchets encombrants, le réemploi, les différentes valorisations, le recyclage, etc.

Le bus permet également d'informer la population sur la prévention des déchets.

### CHIFFRES 2016 2017

7 972 enfants	5 893 enfants
353 interventions	327 interventions



## → VISITES DE SITES MÉTROPOLITAINS

Des visites des centres de tri à Halluin et à Lille-Loos, du Centre de Valorisation Énergétique, du Centre de Valorisation Organique et des déchèteries sont menées par les guides du service Pédagogie et animation et se déroulent dans des circuits de visites aménagés afin de garantir la sécurité des visiteurs.

Fin 2017, des travaux ont été entrepris dans le circuit de visite du CVE afin d'y intégrer les messages de la prévention des déchets et les nouveautés liées au renouvellement du contrat d'exploitation du CVE par le nouveau délégataire COVALYS.

CHIFFRES	2016	2017
↙	6253 personnes	7 419 personnes
	531 interventions	638 interventions



## → LA CONCERTATION

Par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS), il est précisé que le préfet peut créer, autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Ces commissions se substituent aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et aux commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Le décret en précise les modalités de constitution et de fonctionnement. La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS s'est réunie une fois en 2017 au CVE et une fois au CVO.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux «déchets ménagers» (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public.

Depuis 2011, d'importantes phases de concertation entre les services de la MEL, les élus et les services techniques des villes dans le cadre de la nouvelle collecte des déchets encombrants sont organisées.





## LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

### Chap.04

Les indicateurs de performance de la MEL.....	p.47
Performance de tri des habitants.....	p.49
Le gisement global réparti par collecte.....	p.51
Le gisement global réparti par exutoire.....	p.53
Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes.....	p.55
Montant annuel des principales prestations et modalités d'exploitation rémunérées à des entreprises .....	p.56
Montant annuel global des dépenses.....	p.57
Modalité d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	p.58
Produits des droits d'accès aux centres de traitement (dont la collectivité est maître d'ouvrage).....	p.58
Présentation des coûts de la collecte et de traitement de la MEL .....	p.59
Actions de sensibilisation par commune .....	p.63
Les types de collecte.....	p.65

## ► LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MEL

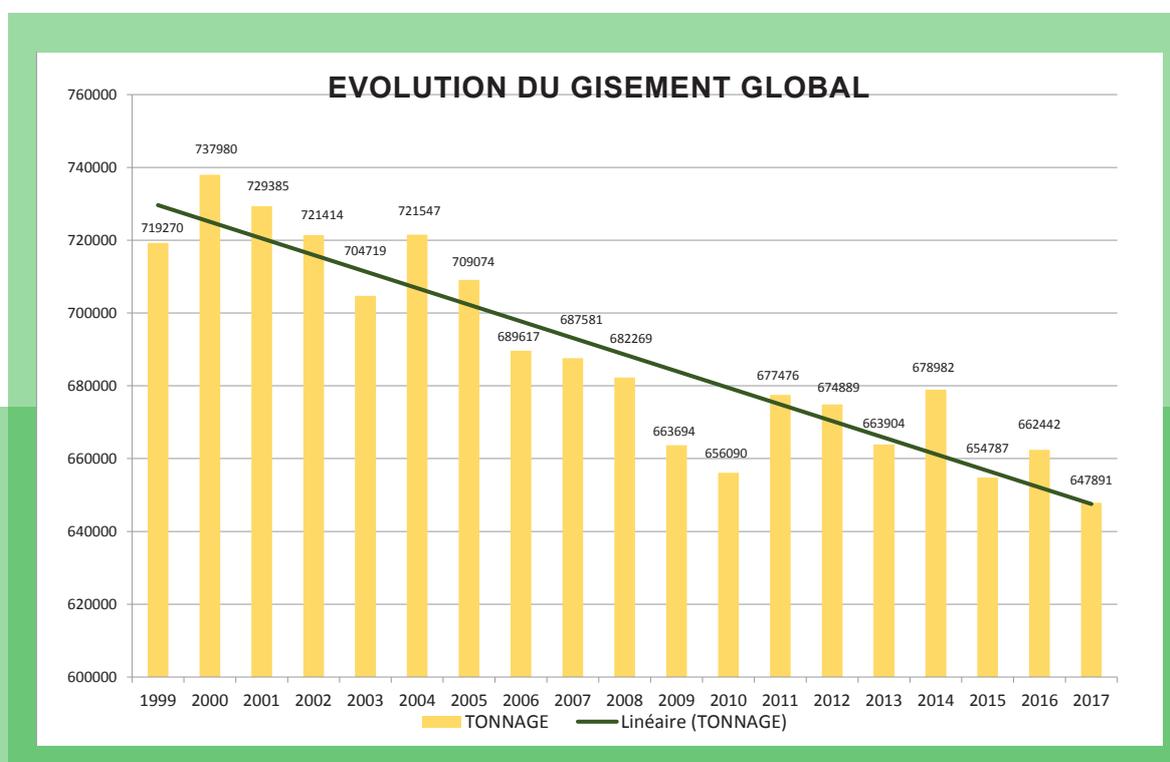
### ↳ INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

Pour la MEL, l'indice de réduction des DMA par rapport à 2010 est de **1,25 %**.

Ce taux correspond à une baisse de **8 159 tonnes** du gisement global.

Si l'on regarde l'évolution sur une plus grande période, on constate néanmoins que la production de déchets sur le territoire suit une courbe descendante.

La forte baisse du gisement observée les années 2009 et 2010 (principalement sur le flux encombrant), est à mettre en relation avec la crise financière qui a touché la France à cette période et qui s'est accompagnée d'une forte baisse de la consommation.



Par rapport à l'année 2016, on observe une baisse de gisement de 2.2% malgré l'élargissement du territoire.

## → INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX MIS EN ENFOUISSEMENT ET TAUX DE VALORISATION MATIÈRE GLOBAL :

Pour la MEL, l'indice de réduction des déchets non dangereux mis en enfouissement par rapport à 2010 est de **72 %**.

Pour 2017, le taux de déchets orientés vers un site d'enfouissement des déchets non dangereux se porte à **3,3 %**.

Cette forte baisse est due notamment au développement du maillage de déchèteries disponibles sur le territoire et à l'évolution de la collecte des encombrants.

### TAUX DE VALORISATION GISEMENT GLOBAL

Année	2016	2017
Valorisation matière : recyclage & compostage	49,30%	46,70%
Valorisation énergétique : production d'électricité	48,80%	50,00%
Enfouissement	1,90%	3,30%
TOTAL	98,10%	96,70%

## ► PERFORMANCE DE TRI DES HABITANTS :

La MEL dispose d'un marché de caractérisation des déchets collectés permettant de mesurer la composition des différents flux collectés. La composition des collectes permet d'observer le geste de tri de l'habitant et son évolution dans le temps.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes d'ordures ménagères résiduelles.

COMPOSITION DE LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES					
Déchets Résiduels	Déchets organiques	Déchets recyclables en centre de tri	Déchets recyclables en déchèteries	Autres plastiques recyclables	Gaspiillage
35%	33%	16%	4%	9%	4%

Ces résultats montrent que 50% des déchets présentés par les habitants pourraient être orientés vers le bon bac de collecte (organique ou recyclable).

L'analyse réalisée sur la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles a également mis en avant que le gaspiillage alimentaire s'élevait à **4 %** du gisement présenté dans les déchets résiduels.

- Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la composition des collectes recyclables. Elle reflète les performances de tri des habitants.

COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES					
Acier et aluminium	Papiers, cartons et briques alimentaires	Bouteilles et flacons plastiques	Verre	Autres plastiques recyclables	Erreurs de tri
2.5%	46%	4%	37%	2,5%	8%

On peut constater que les collectes recyclables de la MEL sont d'assez bonne qualité.

**92 %** des déchets présentés par les habitants sont recyclables.

Néanmoins, l'analyse du gisement des OMR montre qu'il reste encore une marge de progression possible (**16 %** des OMR sont recyclables en centre de tri).

## ► RECYCLAGE DE LA MEL :

Le tableau ci-dessous compare les performances de recyclage de la MEL aux performances de tri national.

Matériaux valorisés	Tonnages MEL 2017	Performances nationales 2015	Performances MEL 2017
Acier et aluminium	3 086 t	2.2 kg / hab / an	<b>2.7 kg / hab / an</b>
Papiers cartons et briques alimentaires	42 815 t	31.9 kg / hab / an	<b>37.6 kg / hab / an</b>
Flacons plastiques	6 593 t	4.7 kg / hab / an	<b>5.8 kg / hab / an</b>
Verre	32 878 t	29.6 kg / hab / an	<b>28.8 kg / hab / an</b>
<b>Performances globales</b>	<b>85 372 t</b>	<b>68.4 kg / hab / an</b>	<b>75.3 kg / hab / an</b>

Cette année encore les performances de tri de la MEL sont supérieures à la moyenne nationale pour la majeure partie des matériaux. Seules les performances du verre restent sous les performances nationales. Ce résultat s'explique d'une part par le mode de collecte et de traitement du verre sur notre territoire (plusieurs manutentions du gisement contenant le verre et le passage sur les lignes de tri).

## ► LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2017 PAR RAPPORT À 2016 :

GISEMENT GLOBAL		
	2016	2017
Ordures ménagères	404 376 tonnes	402 275 tonnes
Encombrants	191 837 tonnes	180 013 tonnes
Autres collectes	4 859 tonnes	5 093 tonnes
Déchets municipaux et administrations	61 370 tonnes	58 979 tonnes
<b>GISEMENT GLOBAL</b>	<b>662 442 tonnes</b>	<b>646 360 tonnes</b>

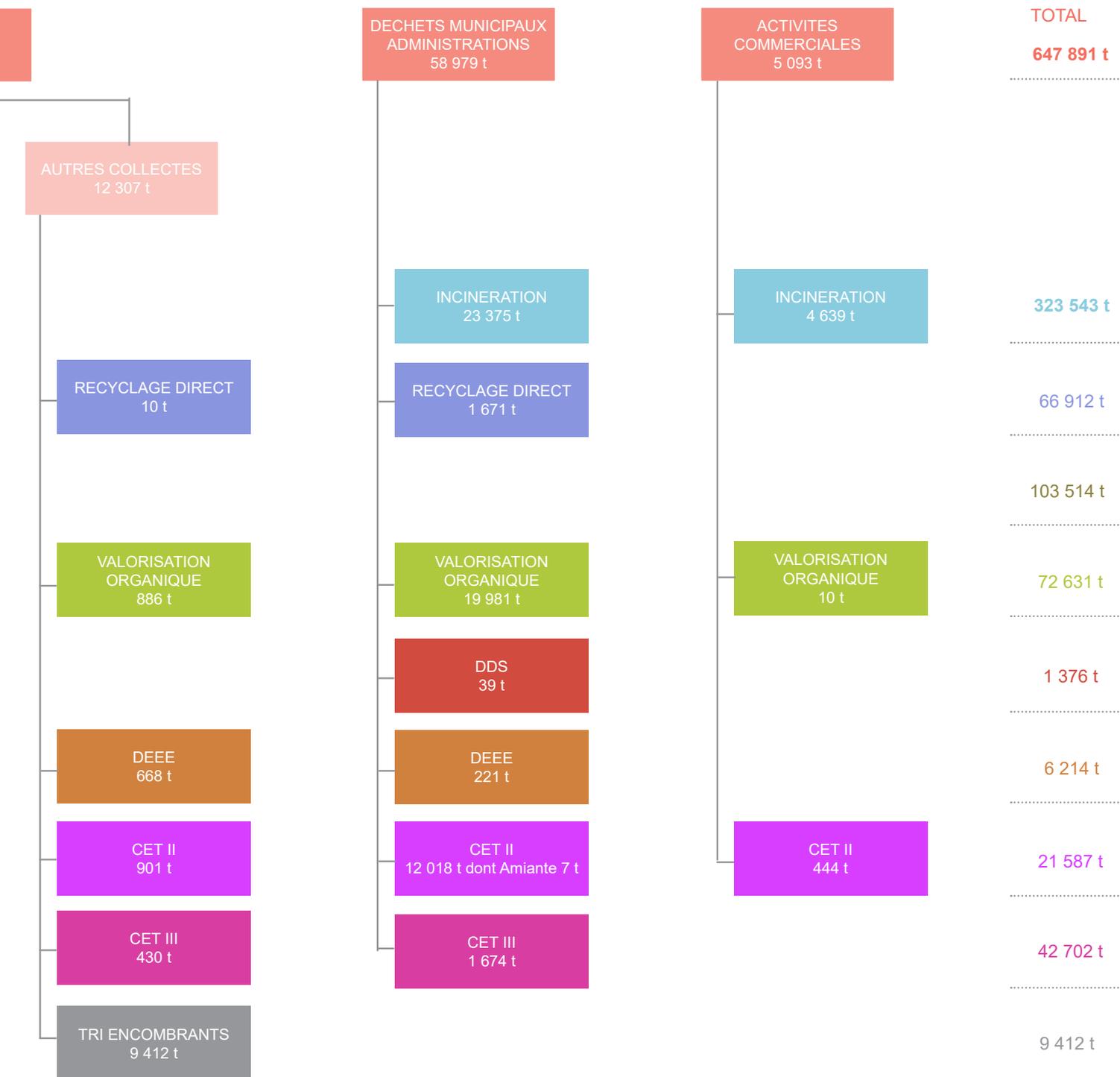
LES DÉCHÈTERIES EN CHIFFRES		
	2016	2017
<b>Fréquentation globale</b>	<b>1 730 591</b>	<b>1 704 328</b>
Tonnage global	178 910 tonnes	169 237 tonnes
Taux de valorisation matière	83,69 %	60,3 %
Taux de valorisation énergétique	15,81 %	15,3 %
Taux de gravats en carrière CET3	23,87%	24,0%
Taux d'enfouissement CET2	0,50 %	1,2 %
Taux de valorisation global	99,5 %	98,8 %

RÉCAPITULATIF DES DÉCHETS COLLECTÉS (en tonnes)			
	2016	2017	2017 kg/par hab desservi
<b>Porte à porte Biflux</b>			
Déchets recyclables			
► Fibreux	21 336 t	21 033 t	40.7 kg / hab
► Flaconnages	30 154 t	29 524 t	57.1 kg / hab
► Recyclables en mélange sans verre	--	458 t	76.2 kg / hab
► Verre	--	303 t	50.4 kg / hab
Biodéchets	29 345 t	25 032 t	48.4 kg / hab
Déchets non recyclables	80 784 t	80 221 t	155.1 kg / hab
<b>Porte à porte Monoflux *</b>			
Déchets recyclables en mélange avec verre	49 424 t	49 543 t	80.3 kg / hab
Biodéchets	2 698 t	3 418 t	61.7 kg / hab
Déchets non recyclables	182 538 t	184 327 t	298.8 kg / hab
<b>Colonnes d'apport volontaire</b>			
Déchets recyclables			
► Fibreux	1 366 t	1 242 t	44.3 kg / hab
► Flaconnages	445 t	465 t	16.6 kg / hab
► Verre	359 t	308 t	11 kg / hab
► Recyclable en mélange	1 200 t	1 249 t	44.5 kg / hab
Déchets non recyclables	4 727 t	5 151 t	183.5 kg / hab
<b>GLOBAL</b>			
Déchets recyclables :	104 284 t	104 125 t	91.3 kg / hab
Déchets non recyclables :	268 049 t	269 700 t	236.6 kg / hab
Biodéchets :	32 043 t	28 450 t	49.7 kg / hab
<b>TOTAL</b>	<b>404 376 t</b>	<b>402 275 t</b>	

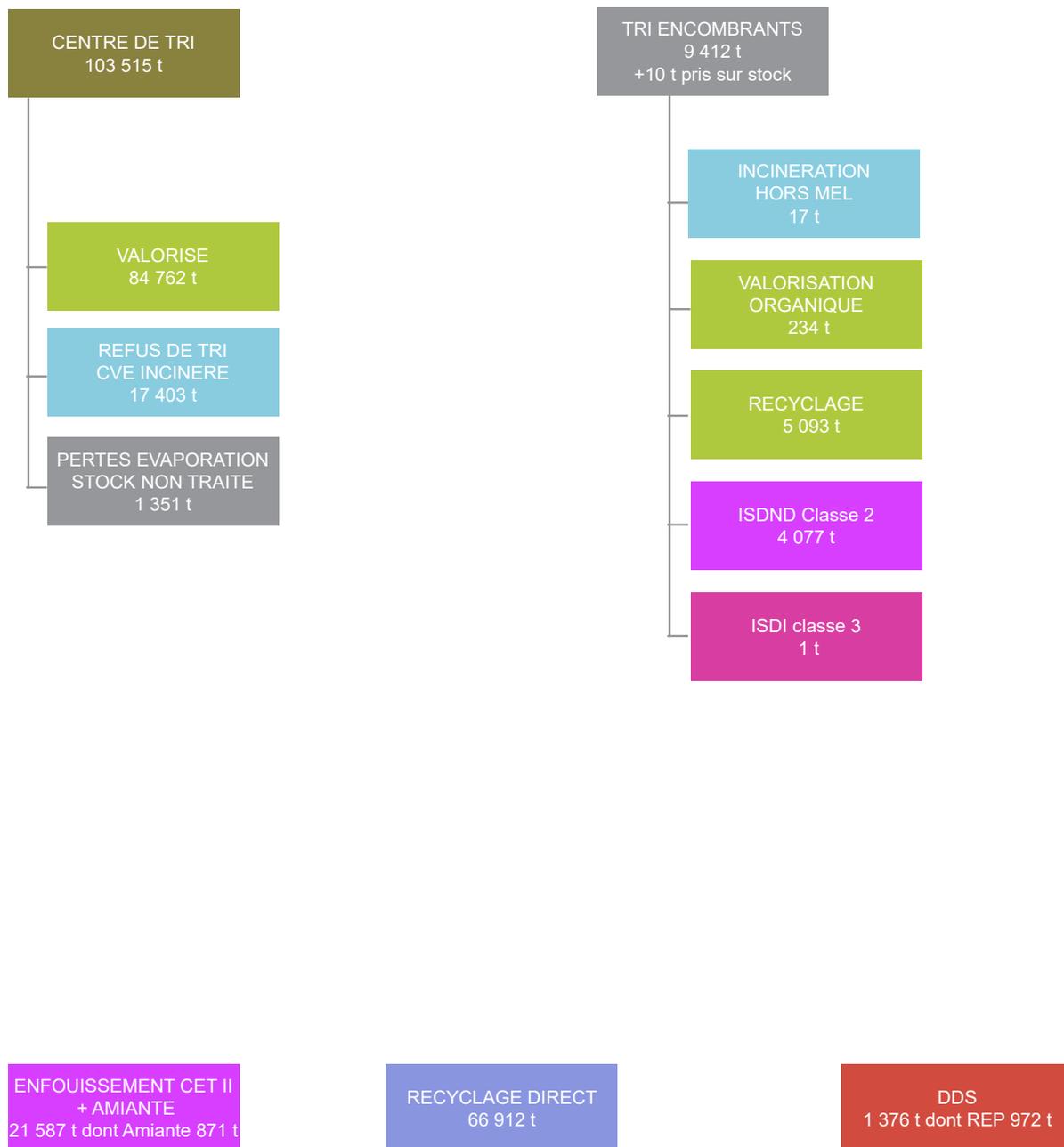
\* seule une partie de la population est concernée

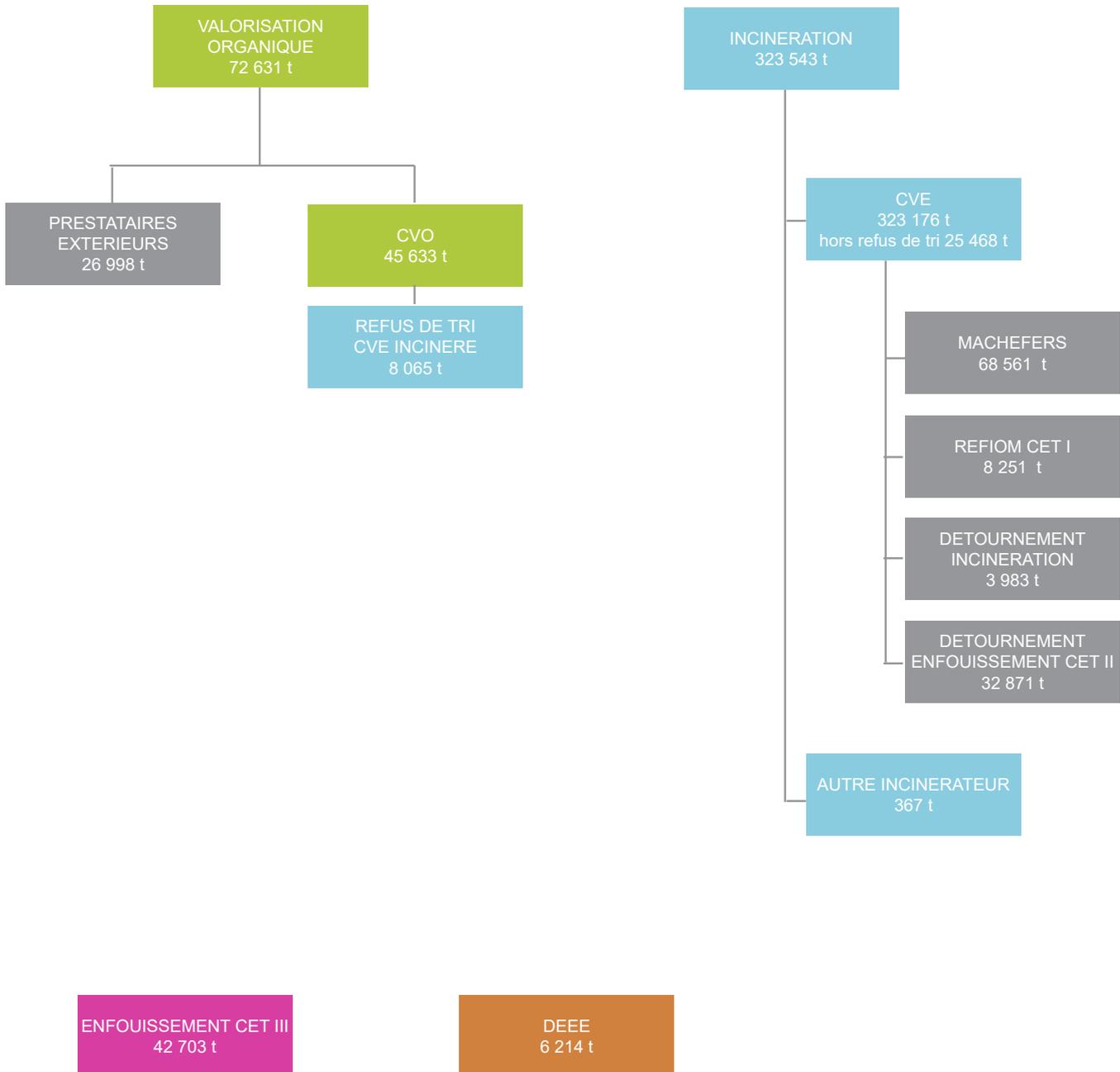
## ► GISEMENT GLOBAL RÉPARTI PAR COLLECTE 2017





## ► GISEMENT GLOBAL RÉPARTI PAR ÉXUTOIRE 2017





## ► MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES

Nom	Périmètre	Valeur de soutien pour l'année en €		
		Opérationnel	Financier	
CITEO (ex Eco Emballage)	Emballages ménagers		X	13 873 450
CITEO (ex Eco Folio)	Papiers graphiques		X	1 072 394
Eco Système (OCA DEEE)	DEEE	X	X	653 157
Eco mobilier	Mobilier	X	X	661 122
Eco DDS	DDS	X	X	36 587
ADEME	Rénovation déchèteries			105 758

Ces montants correspondent aux soutiens applicables à l'année 2017, indépendamment de la date de perception réelle de la recette.

Un éco-organisme est une structure (société, consortium, collectivité) qui assume la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie. Leur mission s'inscrit dans un principe fondateur qui est la Responsabilité Elargie du Producteur. Cette notion désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets.

Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité. Les producteurs (fabricants) nationaux, comme les importateurs de produits et leurs distributeurs (pour les produits de leurs propres marques) en ont la responsabilité, y compris de financer la collecte sélective et le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

L'ADEME participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

## ► MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS ET MODALITÉS D'EXPLOITATION RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestation	Prestataire	DSP*	Marché	Page**	Montant en €	
					2016	2017
Pré-collecte	Plastic Omnium - Citec		X	12	5 012 700	5 281 650
Collectes	Esterra - Lilébo		X	12	56 460 843	57 148 669
Collectes des encombrants	Esterra		X	19	5 720 351	5 608 695
Exploitation des déchèteries	Esterra		X	16	13 764 334	14 437 155
Exploitation des centres de tri	SPL Triselec	X		27	10 427 950	10 405 969
Exploitation du CVE	Valnor / Covalys	X		30	13 631 086	14 146 374
Exploitation du CVO / CTM	Carbiolane	X		28	5 659 703	5 824 114

DSP\* > délégation de service public

page\*\* > renvoi à la page concernée

## ► MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES

BILAN FINANCIER 2017	
DEPENSES	
Charges à caractère général	126 313 616
Charges de personnel	3 412 749
Charges de structure	2 160 140
Taxe foncière	2 000 171
Charges financières	4 037 056
Amortissement de la dette	19 424 443
Dépenses d'investissement	2 664 310
<b>Total dépenses</b>	<b>160 012 485</b>

RECETTES	
Recettes issues de la TEOM	163 526 881
Recettes de fonctionnement hors TEOM	22 809 435
<b>Total des recettes</b>	<b>186 336 316</b>

DEPENSES- RECETTES	
Différence ( dépenses - recettes)	<b>- 26 323 831</b>

## ↳ MODALITÉ DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les recettes du service sont composées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte et le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

## ► MODALITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme principal vecteur de financement. Elle répond aux dispositions des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts.

La T.E.O.M n'est pas en lien direct avec le service rendu. C'est une taxe fiscale additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties qui suit les variations de cette dernière. Son taux est voté chaque année par le conseil métropolitain. Il est le même pour l'ensemble des communes de la MEL. Il est de 16,88% en 2017 (identique à 2016).

Elle est obligatoire pour le contribuable puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe. Le propriétaire qui loue l'habitation peut en demander le remboursement à l'occupant.

## ► PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT (DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE)

En 2017, les centres de traitement de la MEL n'ont pas reçu de déchets autres que ceux issus des Déchets Ménagers et Assimilés réalisés sur son territoire.

## ► PRÉSENTATION DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE LA MEL

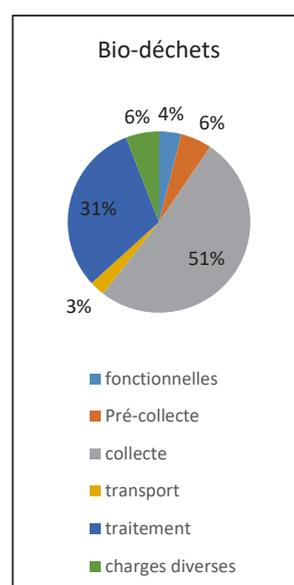
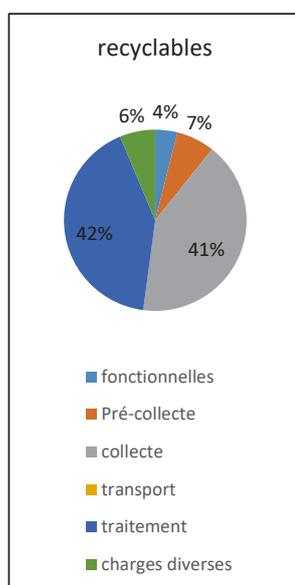
Les tableaux ci dessous reprennent les coûts par flux et tous les flux confondus avec la représentation de la charge par étape.

### → COLLECTE EN PORTE A PORTE

Coûts à la tonne collectée € TTC	Coût total des déchets collectés en porte à porte		
	OMR **	recyclables	Bio-déchets
Coût complet	228,72 €	415,10 €	497,41 €
Coût aidé *	201,59 €	226,83 €	462,33 €

Coûts à l'habitant € TTC	OMR	recyclables	Bio-déchets
Coût complet	53,08 €	36,73 €	24,77 €
Coût aidé	46,78 €	20,07 €	23,02 €

Répartition des charges	OMR	recyclables	Bio-déchets
fonctionnelles	4%	4%	4%
Pré-collecte	4%	7%	6%
collecte	44%	41%	51%
transport	10%	0%	3%
traitement	33%	42%	31%
charges diverses	5%	6%	6%



\* coût aidé = coût complet déduction faite des subventions et recettes perçues

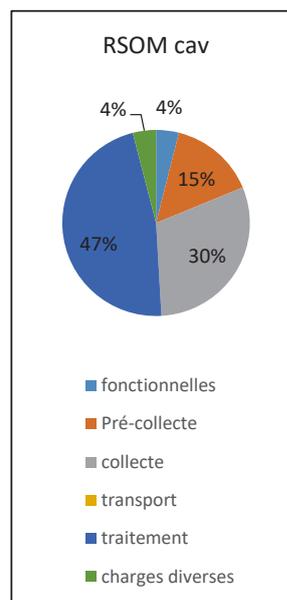
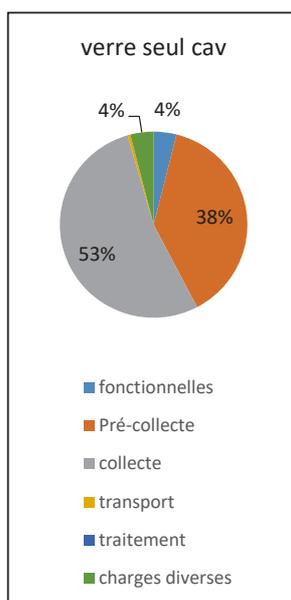
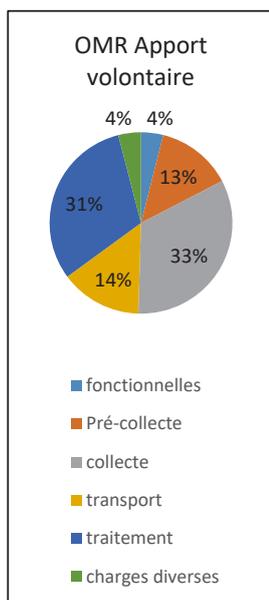
\*\* OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

## → COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Coûts à la tonne collectée € TTC	Coût total des déchets collectés en apport volontaire		
	OMR Apport volontaire	verre seul cav	RSOM cav
Coût complet	243,72 €	105,09 €	369,24 €
Coût aidé	218,72 €	74,77 €	180,91 €

Coûts à l'habitant € TTC	OMR Apport volontaire	verre seul cav	RSOM cav
Coût complet	48,29 €	1,24 €	41,98 €
Coût aidé	43,34 €	0,89 €	20,57 €

Répartition des charges	OMR Apport volontaire	verre seul cav	RSOM cav
fonctionnelles	4%	4%	4%
Pré-collecte	13%	38%	15%
collecte	33%	53%	30%
transport	14%	0%	0%
traitement	31%	0%	47%
charges diverses	4%	4%	4%

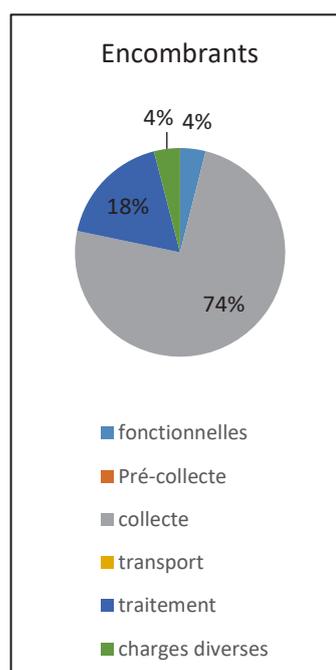
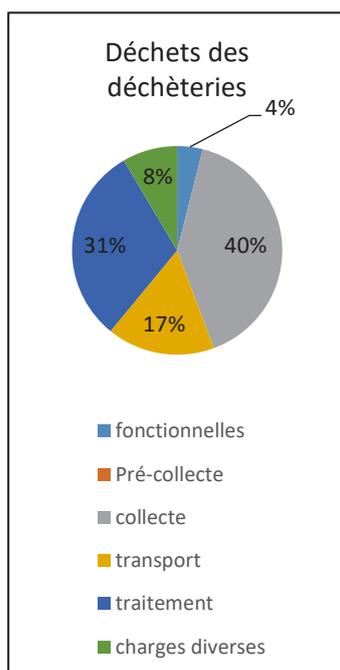


## → COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Coûts à la tonne collectée € TTC	Coût total des déchets encombrants	
	Déchets des déchèteries	Encombrants
Coût complet	119,36 €	704,74 €
Coût aidé	97,98 €	702,51 €

Coûts à l'habitant € TTC	Déchets des déchèteries	Encombrants
Coût complet	17,72 €	7,05 €
Coût aidé	14,55 €	7,03 €

Répartition des charges	Déchets des déchèteries	Encombrants
fonctionnelles	4%	4%
Pré-collecte	0%	0%
collecte	40%	74%
transport	17%	0%
traitement	31%	18%
charges diverses	8%	4%

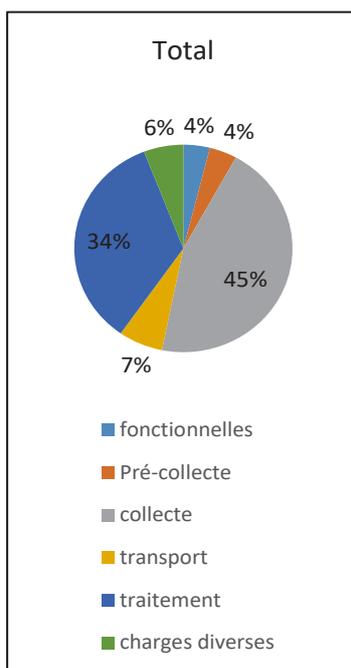


## → TOUS LES FLUX CONFONDUS

Coûts à la tonne collectée € TTC	Total
Coût complet	247,65 €
Coût aidé	197,81 €

Coûts à l'habitant € TTC	Total
Coût complet	140,75 €
Coût aidé	112,42 €

Répartition des charges	Total
fonctionnelles	4%
Pré-collecte	4%
collecte	45%
transport	7%
traitement	34%
charges diverses	6%



## ► ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE

COMMUNE	Nbre personnes Sensibilisations en porte à porte	Nbre enfants Animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes Bus info tri	Nbre enfants + adultes Visites de site	Nbre personnes Prévention des déchets	Nbre personnes Animation lombricompostage	Nbre de Stop pub distribués
ANSTAING			40	13			
ARMENTIERES	2931	101	81	27	143		
AUBERS	1						
BAISIEUX	1						
BEAUCAMPS LIGNY	1						
BOIS GRENIER	1	70					
BONDUES	42	44	46	66	30		3000
BOUSBECQUES	49			8			
BOUVINES							
CAPINGHEM	10			7			1000
CHERENG	1						
COMINES	627	350	165	61			
CROIX	84		93	12			
DEÛLEMONT	1						
DON							
EMMERIN				2		28	
ENGLOS	1		80				
ENNETIERES EN WEPPE	3			53			
ERQUINGEM LE SEC							
ERQUINGHEM LYS	1449		116				
ESCOBECQUES	0						
FACHES THUMESNIL	283	70	133		15		1000
FOREST / MARQUE	18	74					
FOURNES EN WEPPE	3			20		27	3000
FRELINGHIEN	14	80					
FROMELLES							
FRETIN	1	174	115	4	50		2000
GRUSON						5	
HALLENNES LEZ HAUBOURDIN	23			10			
HALLUIN	1127	355	45	240	18		
HANTAY	3			6		34	
HAUBOURDIN	138			15		91	
HELLEMMES		205	280	2	275		
HEM	486	149	17	54			
HERLIES	5						
HOUPLIN ANCOISNE	20						
HOUPLINES	4	79			15		
ILLIES	1			28			
LA BASSEE	21					64	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	9						
LA MADELEINE		208	348	82			3000
LAMBERSART	285	195	360	77			1000
LANNOY	9					26	
LEERS	89			230			
LE MAISNIL							
LESQUIN		95	103		20	153	
LEZENNES	20			75			
LILLE	281	591	130	1093	149		4000

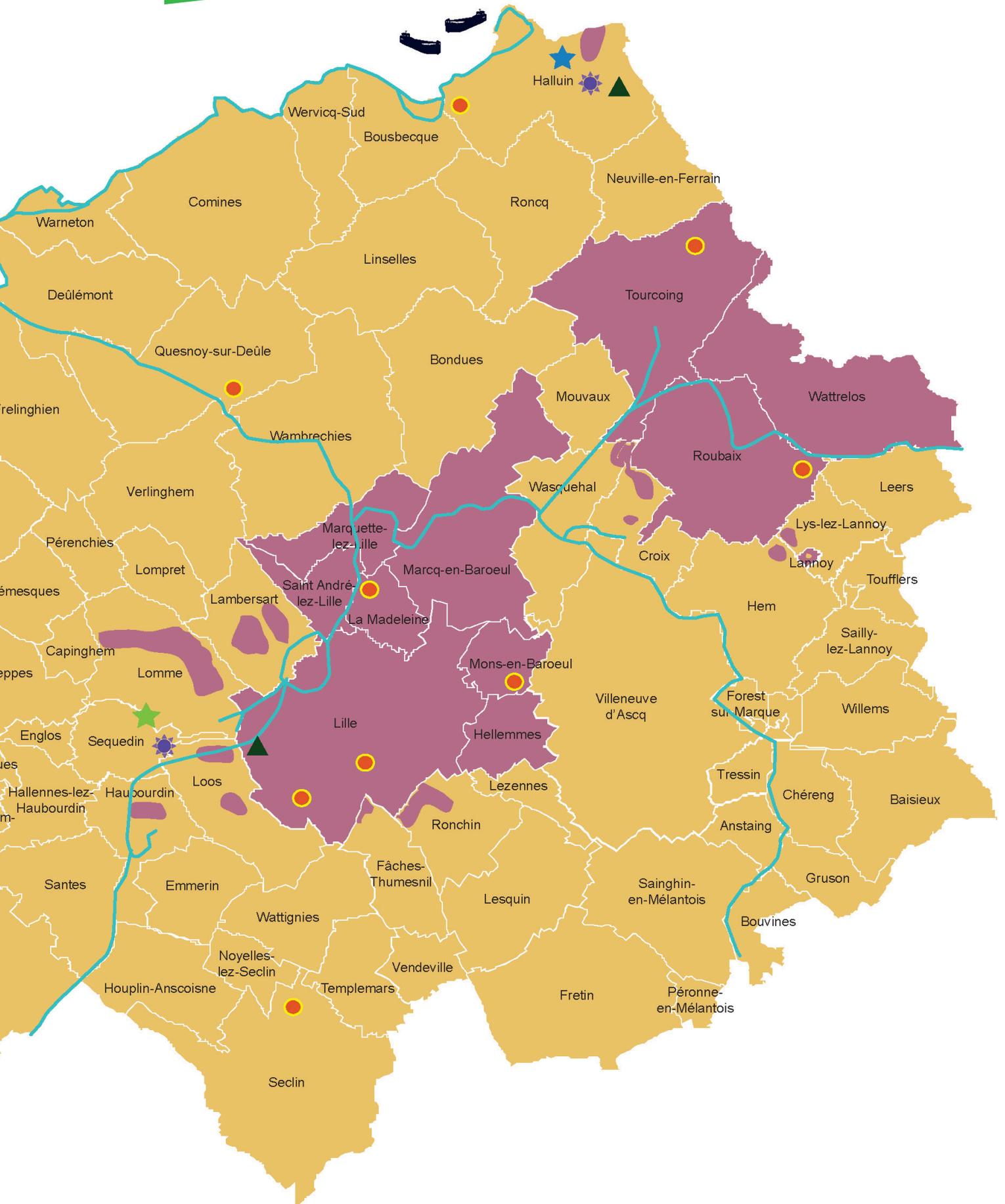
COMMUNE	Nbre personnes Sensibilisations en porte à porte	Nbre enfants Animations pédagogiques	Nbre enfants + adultes Bus info tri	Nbre enfants + adultes Visites de site	Nbre personnes Prévention des déchets	Nbre personnes Animation lombricompostage	Nbre de Stop pub distribués
LINSELLES	3	171	362	83		126	
LOMME	4558	163	245	177	22	129	1000
LOMPRET							
LOOS	1077	67		112			
LYS LEZ LANNOY	347	376		261			
MARCQ EN BAROEUL	28	328	68	635	15	70	3000
MARQUETTE	19	128	20	8	13		
MARQUILLIES							
MONS EN BAROEUL	1170	136	245	165			1000
MOUVAUX	22	171	229	38			3000
NEUVILLE EN FERRAIN	364		191	26			
NOYELLES LEZ SECLIN	60						
PERENCHIES	1	151		4	30		
PERONNE EN MELANTOIS							
PREMESQUES	1						
QUESNOY/DEULE	6	32					
RADINGHEM EN WEPPE							
RONCHIN	6205	27		8	15		
RONCQ	2871	197	946	135			
ROUBAIX	4126	288		620	40	112	3000
SAILLY LEZ LANNOY	20			22			
SAINGHIN EN MELANTOIS				37			
SAINGHIN EN WEPPE	40		30				
St ANDRE LEZ LILLE	102			66			
SALOME	1						
SANTES	1			27			
SECLIN	1233	218		12		91	
SEQUEDIN	8	79		1			
TEMPLEMARS	18	58					
TOUFFLERS	8		609				
TOURCOING	1208	727		636	165	44	1000
TRESSIN	2						
VENDEVILLE							
VERLINGHEM			586				
VILLENEUVE D'ASCQ	4119	256		926	165		
WAMBRECHIES	1032			9			
WARNETON			122				
WASQUEHAL	3566	358		132		100	
WATTIGNIES	1070	81		169			
WATTRELOS	854	267		23			
WAVRIN	49						
WERVICQ							
WICRES			88				
WILLEMS	21	84					
HORS MEL				902			
<b>TOTAUX</b>	<b>42 251</b>	<b>7203</b>	<b>5893</b>	<b>7419</b>	<b>1180</b>	<b>1100</b>	<b>30000</b>

## ▶ LES TYPES DE COLLECTE

### Légende

Zone Biflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fibreux et flaconnage cloisonnés</li> <li>. Biodéchets et non recyclables cloisonnés</li> </ul>	
Zone Monoflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fibreux et flaconnage en mélange</li> <li>. Biodéchets et non recyclables en mélange</li> </ul>	
Zone Biflux	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fibreux / flaconnage en mélange et verre cloisonnés</li> <li>. Non recyclables</li> <li>. Biodéchets</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: blue;">★</span> Centre de Valorisation Energétique / CTM</li> <li><span style="color: green;">★</span> Centre de Valorisation Organique / CTM</li> <li><span style="color: green;">▲</span> Centre de Tri</li> <li><span style="color: purple;">☀</span> Garage de véhicules de collecte</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Voies d'eau</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Déchèteries</li> <li> Transport fluvial ( CVE - CVO)</li> </ul>		





# RAPPORT ANNUEL 2017

## SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L 2224-17-1 ET  
D 2224-1 À 5 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES, LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET  
DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS  
PRÉSENTE NOTAMMENT : LE TERRITOIRE DESSERVI,  
LA COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE  
SERVICE, LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MISE EN OEUVRE,  
LES TRAITEMENTS MIS EN PLACE, LES MODALITÉS  
D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC, LES INDICATEURS,  
LE FINANCEMENT.

---

COLLECTION RAPPORT D'ACTIVITÉ



1, rue du Ballon - CS 50749  
59034 Lille Cedex  
Tél : +33(0)3 20 21 22 23  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)